UNAMIR TRAINING OF UN CIVILIAN POLICE 21 FEB - 15 MAY 1995

PLEASE RETAIN
ORIGINAL ORDER

UNCLASSIFIED
EL/WG MAY 2009

UN ARCHIVES
SERIES S-1060
BOX 18
FILE 1
ACC. 1998/0281

UNITED NATIONS NATIONS UNIES

ASSISTANCE MISSION FOR RWANDA MISSION POUR L'ASSISTANCE AU RWANDA

UNAMIR - MINUAR

TO: Mr. Christian Harleman **POUR:** Senior Training Adviser United Nations Department of Peace-keeping Operations/Training Unit 801 United Nations Plaza, U-207 New York, NY 10017	**FROM:** H.E.Mr. Shaharyar Khan **DE:** Special Representative of the Secretary General United Nations Assistance Mission in Rwanda **DATE:** 15 May 1995 **REF:** CIVPOL/FAX/18/95
FAX: (1)(212) 963 9061	**FAX:** 3.3090/3097

SUBJECT: Comments on "Cours destiné à la Police Civile des Nations Unies"
OBJET:

NUMBER OF PAGES, INCLUDING THIS ONE: ~~Five~~ Six
NOMBRE DE PAGES, Y COMPRIS CELLE LA:

Reference your letter UN/222/TP/CIPO95 of 21 February 1995.

1. Please find attached the comments of UNAMIR CIVPOL on the above mentioned document.

2. Regards.

COD/kth

UNITED NATIONS **NATIONS UNIES**

ASSISTANCE MISSION FOR RWANDA — MISSION POUR L'ASSISTANCE AU RWANDA

UNAMIR - MINUAR

Monsieur, *5/5/95*

J' ai l' honneur de vous faire parvenir ci-joint une note portant sur les commentaires de la Police Civile de la MINUAR sur la première version du document relatif au programme du cours destiné à la Police Civile des Nations Unies, que vous avez bien voulu me soumettre.

Ce document sans nul doute prend largement en compte les préoccupations exprimées dans votre lettre et nous vous en félicitons.

En espérant que ces commentaires vous apporteront la contribution souhaitée, je vous prie d' accepter, Monsieur le Conseiller, l' assurance de ma haute considération.

Shaharyar Khan

S.E.M. Shaharyar Khan
Représentant Spécial du Secrétaire
Général des Nations Unies
MINUAR

Monsieur Christian Harleman
Senior Training Adviser
Département des Opérations du Maintien de la Paix, Groupe Instruction
801 United Nations Plaza, U-207
New York, NY 100017
Fax: (1)212-963-9061
USA

Commentaires sur le programme du cours destiné à la Police civile des Nations Unies.

Introduction

L' initiative de vouloir mettre à la disposition des Etats membres un programme unifié de formation destinée aux policiers devant faire partie des missions de paix de l' ONU vient bien à propos.

En effet au moment où de plus en plus à travers le monde la Communauté Internationale marque sa présence dans le règlement des conflits internes, il est essentiel de codifier ou tout au moins de dégager les grandes lignes des activités de chaque composante des forces des Nations Unies.

Pour ce faire, le document qui nous est soumis prend largement en compte ce souci exprimé plus haut, par rapport à la Police Civile. Cependant certaines remarques s' imposent:

I. Remarques de forme
II. Remarques de fond

I. Remarques de Forme

A. Position de la table des matières

La table des matières est placée après la Préface . Dans ce cas elle ne devrait comporter que des sujets placés après elle.

On pourrait également placer la préface après la table des matières et la mentionner ainsi dans celle-ci.

Il est aussi loisible de faire déplacer la préface en dernière page et faire mentionner tous les sujets qui la précèdent.

B. *Les fautes d' orthographe et d' omission doivent être corrigées de la manière suivante:*

Lire:

Page 2, ligne 17= appelé.....

Page 2, ligne 15: la langue de travail employée.....

ligne 5: commandement du Directeur de la Police Civile

Page 3, ligne 9: que faut-il organiser

ligne 18: Divisé en éléments théoriques

Page 11, ligne 16: --cessez-le-feu, résolutions de l' ONU

Page 12, ligne 2: L' Organisation des Nations Unies est constituée par les Etats membres;

ligne 20: va au delà des moyens purement diplomatiques....

ligne 26: ...d'enquêter sur les violations présumées, puis....

Page 14, ligne 28: bénéficie du consentement.....

Page 15, ligne 15: l'opération est placée

Page 17, ligne 2: normalement lieu en cas d' incidents.....

ligne 7: demandée (contrairement aux enquêtes....)

Page 18, ligne 15: de sa propre initiative.

Page 21, ligne 9: Non utilisation de la force

Page 28, ligne 23: (c'est à dire une liste d'événements.....)

Page 38, (Dans la colonne "sources de référence") ligne 21

plan opérationnel de l' ONUSAL.

Page 46, ligne 2: Techniques opérationnelles de la Police Civile...

Page 55: (Dans la colonne "Mettre en oeuvre") ligne 14

-Brefs scénarios pour l' exercice sur le.....

Page 57, ligne 11: Envoyer à un arbitre des comptes rendus oraux.....

Page 58, ligne 11 et 12: situation générale, le terrain, les forces en présence....

Page 59, ligne 15: le rôle de membre de la police locale).

II. Remarques de Fond

Le terme < <policiers civils> > ne parait pas sans équivoque dans la mesure où en fonction

des pays, les policiers peuvent avoir le statut civil, paramilitaire ou militaire. Aussi il est proposé "Officiers de la Police Civile."

(ligne 17): . Etre du grade d' Officier de la Police et avoir au moins sept ans d' expérience dans la police....d' au moins 25 ans;

Page 2, lire: ils doivent remplir les conditions suivantes:

. ligne 23: ajouter et être détenteur d' un permis de conduire en cours de validité

. ligne 28: être familiarisés avec la formation des agents.

Page 8, ligne 2: Insérer dans le chapitre Formation spécifique, un sujet supplémentaire intitulé "Assistance dans le domaine de la surveillance des prisons."

Page 18, 19

Ajouter "aux tâches principales", les points suivants:

. Superviser et contrôler les activités des services pénitentiaires.

. Assister les autorités locales (Préfets..)dans le cadre du maintien de l' ordre et de l' observation des lois.

. Donner de larges informations sur la situation dans le pays

Page 25: Dans la rubrique "Service au poste" ajouter après "précautions d' hygiène" la notion de sécurité "Dispositions de sécurité".

Page 26: Dans la rubrique "Assistance" il est prévu l' "Escorte". A notre avis le principe "sans arme pas d' escorte" doit être de rigueur.

III. RECOMMANDATIONS

Les ouvrages "United Nations guidelines for Peace-keeping", "The Blue Helmets", "The UN at 40", de même que les autres ouvrages d' information doivent être traduits dans toutes les langues de travail de l' ONU et envoyés à tous les pays membres sous forme de brochures pouvant être consultées à tout moment par les pays même s' ils ne sont pas directement

concernés par l' envoi de policiers en mission ONU. Cela permettra d' éviter le manque cruel d' information jusqu'ici constaté chez les policiers arrivant dans la zone de la mission.

A défaut de former des instructeurs itinérants de la Police Civile de l' ONU, des séminaires peuvent être organisés à l'attention des "anciens membres de la Police Civile chargés de l' instruction" en vue d' obtenir et de dispenser une formation uniforme.

Colonel C.O. Diarra

UNAMIR CIVPOL Commissioner

UNITED NATIONS NATIONS UNIES

Civilian Police Unit

OUTGOING FACSIMILE

DATE: 10 May 1995

TO: Col. C.O. Diarra CIVPOL Commissioner, UNAMIR	FROM: Maj. Paolo Coletta, Desk Officer Civilian Police Unit DPKO, UNATIONS, NY
FAX NO: 3.3090/3097	FAX NO: (212) 963-3452
SUBJECT: **Repatriation of CIVPOL Observer H.C. Schlemm from Germany**	
NUMBER OF TRANSMITTED PAGES INCLUDING THIS PAGE: 2	

1. The Permanent Mission of Germany has requested, in the attached note, to repatriate the above-mentioned CIVPOL observer due to urgent personal reasons.

2. According to the UN financial rules, the travel costs will be at his Government's expense due to the fact that the German Government is not able to replace him.

3. Consequently, this Unit needs to know when the officer will leave the mission area.

4. Regards.

CIVPOL

11 MAY 1995

Initial

CAO 018-8

F/DIR CAO CIVPOL

TOTAL P.02

2/2

Ständige Vertretung Deutschlands
bei den Vereinten Nationen
Permanent Mission of Germany
to the United Nations
Mission Permanente d'Allemagne
auprès des Nations Unies

600 Third Avenue, 41st Fl.
New York, NY 10016
Tel.-Nr.: (212) 856-6200 (Sammel-Nr.)
(212) 856-6236 (Direktwahl)
Telefax: (212) 856-6280
Telex: 177105 AAUN UT

Pol 381.66/1
Note No. 378 /95

The Permanent Mission of Germany to the United Nations presents its compliments to the Secretariat of the United Nations and, with reference to Germany's participation in UNAMIR, has the honour to inform the Secretariat of the following:

Due to urgent personal reasons within his family, Police Officer Hans- Christian SCHLEMM who participates as one of nine German police officers with UNAMIR has to end his term of duty at once and intends to leave Rwanda on 08 May 1995.

The German Mission regrets to inform the Secretariat that Germany has no possibility to replace Mr. Schlemm before the routine rotation of the contingent on 17 July 1995.

The Permanent Mission of Germany avails itself of this opportunity to renew to the Secretariat of the United Nations the assurances of its highest consideration.

New York, 05 May 1995
AS

To the
Secretariat of the United Nations
- Department of Peace-Keeping Operations -
N e w Y o r k

No 506
file. curriculum.
10/4.

UNITED NATIONS NATIONS UNIES

ASSISTANCE MISSION FOR RWANDA MISSION POUR L'ASSISTANCE AU RWANDA

UNAMIR - MINUAR

TEXT OF THE UNDERTAKING TO BE SIGNED BY UNITED NATIONS MILITARY AND POLICE OBSERVERS.

1. I, the undersigned, undertake to avoid any action which may adversely reflect on my status as an observer assigned to the United Nations Assistance Mission Rwanda or the integrity, independence and impartiality that are required by that status.

2. I, undertake to observe the following rules :

a. Publication of any material or information, whether or not protected by copyright, is forbidden during an UNAMIR assignment, except by the express authorization of the Chief Military Observer;

b. Observers, unless specifically authorized by the Chief Military Observer, shall not accept speaking engagements or make statements to, or grant interviews with the press, radio, television or other agencies of public information during their assignment with UNAMIR;

c. Observers shall exercise the utmost discretion in regard to the handling of documents, cables, maps of other UNAMIR papers, and they shall follow detailed instructions issued by UNAMIR concerning such documentation. In particular, documents, cables, maps or other papers, copies there of or notes on their contents may not be taken away from the mission, published or otherwise handled or communicated to others, except with the prior approval of the Chief Military Observer in each case;

d. Without the prior approval of the Chief Military Observer in each case, observers shall not accept any invitation to visit military or industrial installations or to participate in or be present at official ceremonies sponsored by any of the parties in Rwanda.

e. Observers shall follow specific regulations issued by UNAMIR regarding the taking of private photographs and the carrying of private photographic equipment. In particular, they shall not photograph restricted subjects; and

f. Observers shall follow specific regulations issued by UNAMIR regarding the purchase, import and disposal of duty-free merchandise and shall co-operate with measures taken by UNAMIR to prevent the occurrence of any abuse of privileges or facilities accorded to observers.

4. I further recognize that the following rules apply after completion of assignment to UNAMIR and undertake to observe them .

a. Publication of any material or information whether or not protected by copyright, is forbidden after UNAMIR assignment, except with the prior approval of the Secretary- General in each case;

b. When observers accept speaking engagements or grant interviews to information media after completion of their assignment with UNAMIR,they may describe the purposes and functions of UNAMIR in general and their daily life in the mission and give previously published data, such as the number of observation posts and observers and their nationalities. They shall not discuss any points concerning UNAMIR operations that may have a bearing on relevant issues or divulge information known to them by reason of their work as observers; and

c. Observers, after the UNAMIR assignment, shall not divulge the contents of document, cables, maps or other papers of UNAMIR, except with the prior approval of the Secretary General in each case.

Signature : _____

Name printed in block letters : HUBERT DUKU.

Date : 31 - 3 - 95

UNITED NATIONS NATIONS UNIES

ASSISTANCE MISSION FOR RWANDA — MISSION POUR L'ASSISTANCE AU RWANDA

UNAMIR - MINUAR

TO: H.E. M. Shaharyar Khan
A: SRSG

Date: 28 February 1995

Ref: CIVPOL/MEMO/193/95

FROM: C.O. Diarra, Colonel
DE: CIVPOL Commissioner

Info: Mr. Dao, OSRSG/CIVPOL Liaison Officer

Attention: **DPKO, Training Unit**
801 United Nations Plaza, U-207
New York, NY 10017
USA

Fax: (1) 212-963-9061

Subject: Comments on "The United Nations Civilian Police Course" Curriculum
Objet:

Reference your letter DPKO/TUPO1 dated December 1994.

.... 1. Please find attached the comments of UNAMIR CIVPOL.

2. Regards.

COMMENTS ON "THE UNITED NATIONS CIVILIAN POLICE COURSE" CURRICULUM

1. The present United Nations Civilian Police Course is comprehensive and rich in content. It will fulfil the requirement of standardised information for the training of future United Nations Police Officers participating in Peace Keeping Operations. It represents a substantial effort which should be appreciated.

2. Nevertheless, it raises the following observations:

a. On the Structures:

i. In the arrangement of pages if preface is included in the contents then it is natural that the contents should be placed before and if not then preface should not be a part of the contents.

ii. The letter of transmittal is not a part of the draft curriculum and should be deleted from the contents.

iii. The contents of the title "Background" is not really a background, but it is proposed to be called "Definition and Profile".

b. On the Contents:

i. There is need in practice to distinguish UN Civilian Police as a structure and UN Civilian Police Observers as officers assigned to serve in the structure. It is therefore proposed that the first paragraph under Background should be amended as follows:

(1) United Nations Civilian Police (UNCIVPOL) is a Unit which consists of Police officers assigned to serve with the United Nations by Member Sates at the request of the Secretary General.

(2) According to this observation it is proposed that the word "UNCIVPOL" be considered a singular term when it relates to structure. When UNCIVPOL relates to the officers, it should be mentioned "UNCIVPOL Observers or UNCIVPOL Officers". This is to avoid confusion.

ii. On page 13, there is a need to incorporate paragraphs on the components of a Peace Keeping Operations such as (a) Political Component, (b) Civil Administration Component and (c) Military Component. This information will better prepare the New UNCIVPOL Observers for the discharge of their functions and understand the composition and the roles of these components.

iii. In page 2, it is necessary for the following sentences to be added in driving requirements "To be in possession of a Valid National or International Driving Licence".

iv. In page 16 under tasks, to include "Visit and Monitor to the prisons".

v. In page 2 on the minimum level of experience it is necessary to include 7 years of experience "as officers"

c. Recommendations:

3. In order for Police Officers earmarked for Peace Keeping Operations to be familiar with the roles expected of them in mission areas, it is suggested that the standard draft developed training course curriculum be translated into the eight UN official languages and disseminated to contributing countries for basic introductory course to be organized in their home country for intended officers prior to assignment to mission area. In addition, copies

can also be made available to the local organizations or institutions to be monitored by CIVPOL in order to place them in a position to appraise and understand the functions and roles of UN CIVPOL in their locality.

4. To evaluate the officers acquired knowledge of their roles on arrival in a mission area, pre-assignment training which presently is classified as orientation should be introduced to up date any missing link and keep them informed on the developing needs in the mission area which hitherto was not in the training programme of the contributing countries. The evaluation should also include screening in order to timely eliminate all unqualified officers and quickly repatriate such officers.

5. It is also suggested that as the need arises details of new standard functions to be performed by UN CIVPOL in any Mission area different from the training course contents should at all times be made available to contributing countries in advance for proper orientation of intended officers. This will correct the imbalance of differing standard of discipline, background and legal system. The prompt information will equally place officers in a position to understand the expected standard of discipline in the discharge of their functions and relation with other components, and most importantly be aware of the primary functions to be carried out jointly or separately with the local law enforcement bodies or other agencies.

Colonel CHEICK OMAR DIARRA
UNAMIR CIVPOL COMMISSIONER

28 February 1995

Non-utilisation de la force

«*Il ne sera pas fait usage de la force pour mettre fin à un conflit.*» C'est l'un des principes fondamentaux sur lesquels repose le maintien de la paix.

Lorsqu'une opération de maintien de la paix comporte des soldats armés, la question de l'«usage de la force» doit être abordée dans la formation qui précède le déploiement. Les membres de la police civile, quoique non armés eux-mêmes, doivent être conscients des réactions que les militaires de l'ONU peuvent avoir en situation critique.

Les militaires chargés du maintien de la paix ne sont armés qu'à des fins de légitime défense. Ce sont des soldats, mais ils ne doivent appliquer leurs compétences martiales que dans des circonstances exceptionnelles.

Les conditions de l'usage de la force en cas de légitime défense sont les suivantes :

- *Tout doit d'abord être fait pour empêcher l'usage de la force par la négociation*;
- Si la négociation *échoue* et si se met en place une situation où la seule solution est le «tir d'efficacité», ce tir doit être précédé d'avertissements et il ne faut utiliser que le minimum de force nécessaire.

Consentement des parties (pays d'accueil)

«*Une opération de maintien de la paix n'aura lieu qu'avec le consentement des parties en cause*». Il s'agit là d'un autre principe du maintien de la paix.

Une force de maintien de la paix déployée dans un pays est invitée par le gouvernement de ce pays et ne peut y rester qu'avec son consentement. S'il est vrai qu'elle jouit de certains privilèges et immunités, ses membres doivent respecter les lois et les coutumes du pays d'accueil, en ayant à l'esprit qu'une *force de maintien de la paix des Nations Unies n'est pas une force d'occupation*.

Impartialité

L'impartialité et la neutralité sont essentielles pour maintenir la confiance des parties au différend. Si la confiance mutuelle est altérée, la force des Nations Unies risque d'avoir plus de mal à exécuter son mandat. En ne faisant pas montre d'impartialité à tout moment et en toute circonstance, on risque de mettre en danger l'opération de maintien de la paix.

Clarté d'objectif

Il est essentiel d'informer entièrement les deux parties de ce que la police civile de la Force des Nations Unies s'efforce de réaliser et pourquoi, faute de quoi on risque de créer des malentendus et un sentiment de méfiance qui exacerbent le conflit et rendent plus difficiles les tâches de la police civile.

Fermeté

Sur les questions de principe, la police civile doit faire preuve de fermeté quant à ses objectifs et de solidarité, faute de quoi l'intégrité de la mission risque d'en être compromise.

Même si une partie au différend menace d'employer la force, elle sait que son gouvernement devra un jour répondre de tels actes devant le Conseil de sécurité et devant la communauté internationale.

Fiabilité

Le fait de pouvoir compter sur la police civile, avec comme base des principes valables, accroît le crédit de celle-ci auprès des parties au différend.

Dans une situation chaotique et critique, il est important que les parties reconnaissent qu'elles peuvent compter sur la police civile pour agir en ayant à l'esprit l'intérêt de *toutes* les parties.

Faculté d'anticipation

Les situations qui risquent de déboucher sur la violence doivent être prévues dans la mesure du possible. Il faut prendre des mesures en temps voulu pour prévenir la violence ou pour empêcher son escalade. Il peut être nécessaire de déployer rapidement une police civile entre les deux camps pour empêcher un incident de dégénérer en une situation grave.

Intégration

La police civile de la Force des Nations Unies est composée de contingents nationaux ou d'individus qui sont intégrés en une seule et même opération pour affirmer l'identité commune et la clarté d'objectif de l'ONU. Cette intégration se fait à deux égards :

- Les contingents nationaux doivent compter les uns sur les autres. Les responsabilités en matière de soutien logistique, de transmissions et de transport aérien sont généralement réparties entre les divers contingents, afin qu'aucun des États auxquels ils appartiennent ne soit perçu comme exerçant une influence indue dans une opération;

- Lorsqu'on s'attend à un affrontement entre la police civile et une ou plusieurs parties au différend, il est prudent d'interposer un petit groupe composé de membres appartenant à un nombre aussi grand que possible de contingents nationaux, afin de démontrer la solidarité et l'unité d'objectif de la police civile.

Techniques opérationnelles

Techniques opérationnelles de la police civile des Nations Unies/fonctions d'observation

OBJECTIF

Donner au stagiaire des informations générales sur les tâches communes de la police civile dans la zone d'opération.

COURS PROPOSÉS

- Termes, définitions et abréviations relevant du domaine opérationnel;
- Rapports et comptes rendus généraux;
- Service au poste, p. ex. :

  Exposés de mission et instructions;
  Surveillance et rapports;
  Vérification des transmissions et des stocks;
  Entretien du poste;
  Abris et véhicules;
  Entretien des groupes électrogènes;
  Entretien des installations d'eau;
  Vivres, carburants et lubrifiants;
  Précautions d'hygiène.

- Patrouilles et enquêtes :

  Instructions et comptes rendus pour les patrouilles, rapport(s);
  Rapports sur les violations et rapports d'enquête;
  Formulaires de transfert pour les personnes, les biens et les animaux familiers;
  Règles et Principes généraux relatifs aux enquêtes.

Cours proposées ***(suite)***

- Vérification :

  Observation et enregistrement;
  Enregistrement des plaintes.

- Négociation et liaison :

  Négociation au cours de réunions officielles;
  Négociation sur place;
  Dispositions et tâches de liaison;
  Supervision des tâches exécutées par les autorités locales.

- Assistance :

  Établissement des faits (en dehors du cadre opérationnel);
  Aide à la décision;
  Contrôle;
  Escorte;
  Formation.

Formation générale — Communications et transmissions

OBJECTIF

Permettre au stagiaire de rédiger, transmettre, recevoir et enregistrer des messages dans un système de transmissions par radio, télex, télécopie et téléphone de l'ONU conformément aux règles énoncées dans les procédures de communications des Nations Unies, les instructions permanentes et les circulaires administratives (avec emploi des termes, procédures et langages normalisés).

COURS PROPOSÉS

- Initiation au Système de communications des Nations Unies installé entre la mission de contrôle et l'ONU à New York, transmissions au sein de la mission et avec les unités proches ou avec d'autres organismes soutenus par les contrôleurs,

- Système d'indicatif d'appel des Nations Unies, ordres de réseau et instructions permanentes relatives aux communications;

- Alphabet phonétique; méthode d'épellation, codes de figures et signes de ponctuation;

- Procédures élémentaires de communication radio : appel simple; appel multiple; appel à toutes les stations; *compris, à vous, terminé* et *contrôle radio*; rapport sur l'intensité et l'intelligibilité du signal; signal horaire demandé; rapport à l'intérieur du réseau; procédures de clôture;

- Emploi des termes de procédure, p. ex. : *attendez, relisez – je relis, répétez – je répète, correction, parlez plus lentement, répétez les mots deux fois, station inconnue, ignorez, faites l'aperçu – wilco, vérifiez je vérifie, relayez à – message passé à*;

- Procédure simple : *début de message long, fin de texte/message, compris jusqu'à présent – compris, envoyez, texte*

Cours proposées ***(suite)***

- Messages officiels : format des messages des Nations Unies, priorité, groupe date–heure, fuseaux horaires, mois, année et classification;

- Procédures de contrôle de la circulation, fiche de contrôle de la circulation. Expressions normalisées : *en mouvement depuis, destination, – nouvelle destination, en convoi avec, dislocation de convoi, fermeture, talkie–walkie de contrôle, fixe, en patrouille, en patrouille entre, à pied, entrant dans une zone en angle mort*;

- Alerte de détresse et procédure de perte de contact.

Exercices

Exercice vocal dirigé **(en salle)**

L'instructeur énonce à la fois le contenu des messages et la réaction/réponse, p. ex. une liste d'événements avec du temps pour les séquences.

Exercice de message **(en salle)**

Tous les messages sont inscrits au préalable sur des formulaires de rapport opérationnel pour la station émettrice — la station réceptrice doit transmettre la réponse correcte.

Exercice de trafic radio en campagne

Combinaison de procédures simples et de rapports opérationnels et administratifs. On donne aux stagiaires la description d'un certain nombre de situations (c'est–à–dire une liste d'événements et un horaire d'émission); ils doivent tenir la feuille de journal, transmettre/recevoir les messages, remplir le formulaire de rapport opérationnel et transmettre/recevoir les rapports.

Formation de la police civile des Nations Unies

Partie III — Description des modules

Index et description des sujets

Les tableaux de modules ci-après comprennent :

- *Les sujets,*
- *Les buts (ce qu'il faut connaître et savoir faire),*
- *La durée proposée pour les cours et les exercices,*
- *Une liste de ce qu'il faut organiser ou mettre en oeuvre,*
- *Une liste indicative de sources de référence.*

La description des sujets est structurée comme suit :

Numéro du module	***Titre du module***				
Titre du sujet	But à atteindre	Durée, planification et préparation proposées	Organisation et moyens à prévoir proposés	Mise en oeuvre proposée	Sources de référence proposées pour le sujet
	Description des connaissances attendues du stagiaire («savoir», «pouvoir expliquer», «mener à bien», etc.)	Durée proposée en unités de cours : . . .	Liste des mesures à envisager et à prendre	Liste des moyens de dispenser la formation	
	• . . . . . . • . . . . . . • . . . . . . • . . . . . . • . . . . . . • . . . . . . •	Schéma général : • Comment présenter le sujet • Explication plus approfondie du sujet • Points à souligner • Remarques • Exemples • Moyens	Schéma général : • Personnel (instructeurs) • Installations et matériel (zone d'entraînement, salles de cours, etc.) • Exposés, exemples ou simulations • Documentation à distribuer	• Moyens • Méthodes • Détails importants • Exercices combinant plusieurs sujets	

Module A	***Généralités concernant les opérations de maintien de la paix de l'ONU***				
Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
	Connaître, comprendre et pouvoir expliquer :	**Durée : 1 à 2 UC[1]**	Instructeurs	– Information sur :	Charte des Nations Unies
L'Organisation des Nations Unies, la Charte des Nations Unies, les principes du maintien de la paix	L'Organisation, Les idéaux de la Charte des Nations Unies, Les principes des opérations de maintien de la paix : ● Impartialité ● Soutien politique international ● Légitimité ● Persuasion ● Usage minimal de la force ● Transparence ● Liaison ● Coordination	Cours, discussions sur : ● Le règlement des conflits ● Le processus de décision et de négociation au Conseil de sécurité ● L'exécution du mandat ● Les règles d'engagement ● L'autorité et les privilèges de l'ONU ● Les études de cas	Salles de cours Documentation à distribuer Exemples ou simulations	● L'histoire de l'ONU, son organisation (généralités) ● Les idéaux Les réalisations — discussion des Chapitres de la Charte qui intéressent les opérations de maintien de la paix : VII, Art. 40; V, Art. 29; VII, VIII; ● L'Agenda pour la paix, notamment les définitions et les différences entre : ● Maintien de la paix ● Rétablissement de la paix ● Consolidation de la paix ● Imposition de la paix Distribution de documentation	*The Blue Helmets* *Agenda pour la paix* *The UN at 40* *ABC des Nations Unies* Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité Accord sur le statut des forces (exemple)

[1] Unité de cours (environ 50 minutes).

Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/, prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
	Connaître, comprendre et pouvoir expliquer :	Durée : 1 à 3 UC			
L'organisation et composition des opérations de maintien de la paix	• La police civile des Nations Unies, les composantes militaire et autres • L'organisation et les responsabilités au Siège de l'ONU à New York • L'administration • Le commandement sur le terrain • Les responsabilités du pays qui fournit du personnel • La discipline, le code de conduite • Les qualités opérationnelles requises des membres de la police civile	Cours, discussions sur : La coopération entre les composantes; le Conseil de sécurité, le Secrétaire général : • Décision d'instituer une opération • Décision d'y mettre fin • Commandement Département des opérations de maintien de la paix : • Planification • Création • Direction • Orientations • Conseils militaires Division de l'administration et de la logistique des missions Responsabilité du Directeur général de la police Principes	Instructeurs Salles de cours Documentation à distribuer	Exemples Explication des tâches, des responsabilités et de leurs limites Discussion sur la coopération entre les composantes Exposé sur les tâches des autres composantes	Instructions permanentes Principes du code de conduite du personnel des Nations Unies

Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
	Connaître, comprendre et pouvoir expliquer :	Durée : 1 UC			
Stratégie de maintien de la paix	• La définition du maintien de la paix • La mission d'observateurs, non armés • Les forces de maintien de la paix, légèrement armées • Les missions combinées observateurs/force • La mission de la police civile comme composante complémentaire	Cours, discussion : Exemples de déploiement d'opérations de maintien de la paix	Instructeurs Salles de cours Documentation à distribuer Organigrammes généraux des missions précédentes et en cours	Exemples Explication des tâches, des responsabilités et de leurs limites Explication des qualités spéciales requises de la police civile, notamment en matière d'assistance aux autres composantes	*The Blue Helmets* Instructions permanentes (p. ex. : ONUSAL, UNFICYP, APRONUC)

Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
	Connaître, comprendre et pouvoir expliquer :	Durée : 1 UC			
Activités de maintien de la paix, tâches opérationnelles	• La supervision du retrait • Le départ des forces • La surveillance du respect des accords · Pour mettre en oeuvre et surveiller : a. les zones tampons et les zones démilitarisées b. les localités avancées défendues des parties c. les restrictions concernant le nombre de soldats d. les restrictions concernant le nombre d'armements, etc. e. les accords de cessez-le-feu	Cours Discussion des principes	Instructeurs Salles de cours Documentation à distribuer	Exemples Explication des tâches, des responsabilités et de leurs limites Analyse des mandats des diverses missions (généralités)	Guidelines for UN Peace-keeping Mandats des missions précé-dentes et en cours (ONUSAL, ONUMOZ) Tableaux généraux de déploiement et cartes tactiques Accords sur le statut des forces (p. ex. : UNFICYP)

Le **Département des opérations de maintien de la paix** assure, en coopération avec les autres départements compétents, la direction exécutive des opérations de maintien de la paix. Il est responsable de tous les aspects liés à la planification et au soutien des opérations et maintient un contact permanent avec toutes ces opérations afin qu'elles reçoivent en temps voulu des orientations et des instructions sur les questions de politique et les questions opérationnelles.

Les autres départements et bureaux qui participent aux opérations de maintien de la paix sont notamment les suivants : le Département des affaires politiques, le Département des affaires humanitaires, le Département de l'administration et de la gestion, le Département de l'information et le Bureau des affaires juridiques.

Composition des opérations de maintien de la paix

Une opération de maintien de la paix est considérée comme un organe subsidiaire de l'ONU, créé en application d'une résolution du Conseil de sécurité.

Dans certains cas, elle doit accomplir des tâches de caractère non militaire qui requièrent de fortes composantes civiles, par exemple des policiers ou des observateurs électoraux. En pareil cas, le commandement général sur le terrain est en principe exercé par un civil dénommé Représentant spécial du Secrétaire général.

Principes généraux

En pratique, le maintien de la paix est devenu une réponse concrète à des problèmes immédiats qui requièrent de l'ONU une autre action que les mesures expressément prévues par la Charte.

Au cours de cette évolution, certains principes sont devenus communs à toutes les opérations de maintien de la paix :

a. Il est vital que l'opération bénéfice du consentement et de la coopération des parties au conflit;

Principes généraux *(suite)*

b. L'opération doit avoir le soutien de la communauté internationale. Le Conseil de sécurité adopte normalement une résolution instituant l'opération et décide de son mandat, ordinairement sur la recommandation du Secrétaire général. Ensuite, son rôle reste décisif : c'est lui qui apporte un soutien politique au Secrétaire général lorsque ce dernier exécute le mandat et qui renouvelle ou modifie éventuellement ce mandat;

c. Les contingents, les observateurs militaires, les policiers civils et les autres composantes nécessaires à une opération de maintien de la paix sont fournis à titre volontaire par les États Membres, qui n'ont aucune obligation formelle à cet égard (contrairement à ce que stipule le chapitre VII de la Charte). La disposition des États Membres à fournir des contingents revêt une importance décisive;

d. L'opération placée sous le commandement du Secrétaire général, qui est lui-même comptable au Conseil de sécurité de tous ses aspects. Le personnel fourni par les États Membres relève du Secrétaire général pour les questions opérationnelles et demeure sous le commandement national pour les questions de rémunération et de discipline. C'est un principe fondamental du maintien de la paix que, dans le domaine opérationnel, le personnel n'accepte pas d'ordres de ses autorités nationales mais seulement du commandant des Nations Unies, qui reçoit lui-même ses ordres du Secrétaire général. Si cette hiérarchie n'est pas respectée, il peut en résulter de graves difficultés opérationnelles et politiques;

e. Comme le Conseil de sécurité prend ses décisions par consensus, le mandat doit être clair ou aussi clair que possible;

f. Les membres de l'opération conservent une attitude de totale impartialité entre les parties au conflit. L'opération ne doit pas s'ingérer dans les affaires intérieures du pays d'accueil ni servir en aucune façon à favoriser une partie au détriment de l'autre;

g. Lorsque les forces de maintien de la paix sont armées, l'usage de la force est limité au minimum, normalement aux cas de légitime défense;

Principes généraux *(suite)*

h. Le coût d'une opération de maintien de la paix est généralement considéré comme relevant de la responsabilité collective des États Membres de l'ONU. Chaque État Membre est tenu de verser sa quote-part, établie en fonction de sa capacité contributive.

Principes tactiques

La **technique opérationnelle** du maintien de la paix comprend les méthodes opérationnelles mises en oeuvre par une force des Nations Unies et est essentiellement axée sur la désescalade. Comme la conception des opérations de la quasi-totalité des forces des Nations Unies repose sur l'observation et le compte rendu, le contrôle de zones et de frontières, la négociation et la liaison, et l'usage minimal de la force, tous les agents d'une force doivent avoir une très bonne connaissance de la technique opérationnelle du maintien de la paix. Ils doivent bien connaître le mandat et l'objet de l'opération sur lesquels repose la technique.

Le **système d'observation et de compte rendu** repose sur des observations et des rapports corrects et impartiaux. Fondamentalement, on s'appuie sur une position choisie pour ses possibilités d'observation plutôt que sa situation tactique, car le fait de maintenir une présence visible de l'ONU constitue un élément tactique important de la «technique du maintien de la paix».

Pour contrôler les mouvements de véhicules et de piétons et les activités de ravitaillement dans une zone agitée ou à travers une frontière, on utilise en général des **postes de contrôle**. La nature de ces postes et la fréquence de leur utilisation dépendent du mandat et de la conception des opérations.

Les **patrouilles** sont un autre élément du système d'observation, de compte rendu et de contrôle. Pour pouvoir effectuer des patrouilles indépendantes et impartiales, l'ONU doit jouir d'une *liberté de mouvement* dans la zone d'opération.

Principes tactiques *(suite)*

Des **enquêtes** ont normalement lien en cas d'incidents graves ou potentiellement graves; elles sont habituellement menées par des équipes de liaison désignées spécialement à cet effet. Elles sont importantes et peuvent, lorsqu'elles sont correctement effectuées, contribuer à la maîtrise d'une situation potentiellement explosive. Une enquête peut être déclenchée sans que les parties l'aient demandé (contrairement aux enquêtes de police).

Des inspections sont effectuées régulièrement en coordination avec les parties par des équipes nommées à cette fin, afin de confirmer que les soldats et les armes de chaque partie sont bien déployés conformément à un *accord de limitation des armements*.

La **liaison** est un élément essentiel du maintien de la paix. Toutes les opérations sont dotées d'un système de liaison qui constitue un lien de communication structurel entre la force et les parties. Au niveau de l'unité, la liaison aide à désamorcer les problèmes à la source.

L'**usage minimal de la force** fait partie de tous les principes relatifs à l'usage de la force armée. Lors de l'établissement des règles d'engagement, on tient compte d'une analyse du mandat et de la mission qui transcende les exigences à court terme de la situation tactique. Ces règles qui reposent sur les critères énoncés dans les instructions permanentes, sont adaptées en fonction du mandat et de la situation.

Les missions de la police civile des Nations Unies

Les membres de la police civile des Nations Unies doivent être prêts à exécuter des missions diverses allant de tâches purement policières à des tâches d'aide aux organismes des Nations Unies ou aux organisations internationales de secours et à la population locale.

Les tâches principales sont généralement les suivantes :

- *Suivre les activités* de la **police locale** afin d'assurer un maintien efficace et impartial de l'ordre public et de protéger pleinement les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous les citoyens, par exemple :
  - *Accompagner la police locale dans l'exercice de ses fonctions;*
  - *Recevoir les plaintes;*
  - *Superviser les enquêtes menées par la police locale;*
  - *Procéder à des enquêtes de sa propres initiative.*
- *Assurer* la **sécurité des réfugiés** et des personnes déplacées et le respect de leurs **droits fondamentaux** :
  - *Faciliter leur retour librement consenti dans des conditions de sécurité;*
  - *Faciliter la sécurité et la protection des lieux où ils se réinstallent;*
  - *Faciliter le respect de leurs droits et de leurs libertés.*
- *Superviser et contrôler* la **sécurité publique** dans la zone d'opérations :
  - *Stabiliser la situation en matière de sécurité;*
  - *Instaurer la confiance entre la population, l'administration locale, les organismes et en particulier la police locale.*
- *Assurer et garantir ou vérifier* la **sécurité** et l'existence d'un contexte politique neutre, à l'abri des intimidations et des ingérences, dans le **processus électoral**.

- *Aider* à la **création** et à la **formation d'une force de police nationale**.

- *Surveiller* le regroupement, le cantonnement et le désarmement ou la démobilisation des forces de police ou de sécurité, *aider* à localiser et à confisquer les caches d'armes;

- *Maintenir* la liaison s'il y a lieu;

- *Aider* aux activités humanitaires telles que les échanges de prisonniers, le maintien de la sécurité des distributions de vivres et des centres de ravitaillement, etc.

La police civile peut être appelée à exécuter d'autres tâches telles que des enquêtes en cas d' accident, de vol ou de perte touchant des agents ou des biens des Nations Unies, ou à accomplir des tâches relatives aux dispositions de sécurité au sein de la mission elle-même.

Le nombre de tâches à exécuter pour une mission donnée dépend du mandat de celle-ci, de la situation politique et militaire sur place et des conditions de vie de la population civile.

Ces tâches comportent les activités suivantes :

- Déploiement à des fins d'observation et de contrôle sur le terrain, au niveau du district ou du sous-district, dans les postes de police établis;

- Contrôles de sécurité et fouilles par le personnel des Nations Unies;

- Patrouilles mobiles dans l'ensemble de la zone d'opérations ou du district, à pied ou en voiture dans les villes et les villages;

- Enquête et vérification en cas d'incident, compte rendu des faits;

- Négociation et liaison avec les forces de police locales;

- Escorte;

- Élaboration de programmes de formation et aide à la formation de la force de police locale.

Comportement et discipline

OBJECTIF

Donner au stagiaire des informations générales sur les principes de comportement et de discipline qu'un membre de la police civile des Nations Unies est tenu de respecter.

COURS PROPOSÉS

- Principes d'impartialité, d'intégrité, de loyauté, d'indépendance, de subordination des affiliations et intérêts privés ou nationaux à ceux de l'ONU;
- Sensibilisation à la culture;
- Conduite et comportements généraux : règles à observer.

Phrases clés :

- *«Votre comportement et votre esprit de discipline sont votre sécurité.»*
- *«Le personnel de maintien de la paix est de service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.»*
- *«Votre comportement et vos paroles seront observés attentivement.»*
- *«Vous êtes un ambassadeur des Nations Unies et de votre pays.»*
- *«Votre comportement se reflétera sur l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies.»*

Introduction

Attitude et conduite

L'attitude et la conduite du personnel de maintien de la paix des Nations Unies à tous les niveaux doivent être en accord avec les principes de fiabilité et d'impartialité de l'ONU.

Principes

Les principes à respecter par l'ensemble du personnel des Nations Unies sont les suivants :

- Non-utilisationde la force;
- Consentement des parties (pays d'accueil);
- Impartialité;
- Clarté d'objectif;
- Fermeté;
- Fiabilité;
- Faculté d'anticipation;
- Intégration.

Reg 345
17/3

UNITED NATIONS NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE UNITED NATIONS, N Y 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE UNATIONS NEWYORK

REFERENCE:

UN/222/TP/CIP095

21 Février 1995

Cher Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint la première version du document concernant le programme du cours destiné à la police civile des Nations Unies.

Vous êtes certainement conscient du fait que la nature multinationale des opérations pour le maintien de la paix demande que l'instruction et l'information correspondante soient afin que tous les officiers participant à la police civile des Nations Unies puissent recevoir la même formation de base. Le programme du cours pour la police civile des Nations Unies a été rédigé dans ce but.

Nous vous serions reconnaissants si vous pouviez nous faire parvenir vos commentaires sur ce document pour la fin du mois d'avril 1995, à l'adresse suivante:

Département des Opérations du Maintien de la Paix, Groupe Instruction
801 United Nations Plaza, U-207
New York, NY 10017
USA
Téléphone: (1)212-963-8651 FAX: (1)212-963-9061

Nous vous remercions d'avance pour votre précieuse collaboration dans l'amélioration de ce document et nous vous prions d'agréer, cher Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

Christian Hårleman
Senior Training Adviser
United Nations Department of
Peace-keeping Operations/Training Unit

Col. Ibarra

Special Representative for the Secretary-General
UNAMIR
Att: Chief Police Commissioner

f.n.a.p.

19-3-95

Nations Unies

FORMATION AU MAINTIEN DE LA PAIX

Cours destiné à la police civile des Nations Unies

PROGRAMME

REDIGE PAR LE GROUPE DE LA FORMATION DU BUREAU DE LA PLANIFICATION ET DE L'APPUI DU DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX
Tél. : (212) 963-8651, Télécopie : (212) 963-9061

Formation de la police civile des Nations Unies

PRÉFACE

L'Organisation des Nations Unies compte actuellement un grand nombre de missions de maintien de la paix, dont beaucoup emploient des policiers fournis par les États Membres. En raison de ce travail d'équipe accompli au niveau international par les éléments de police, il convient de formuler des recommandations pour normaliser la préparation et la formation, de manière à assurer et à maintenir un profil équilibré de professionnalisme et d'efficacité opérationnelle. Les pays qui fournissent du personnel ne dispensent pas tous une préparation et une formation spécifiques à leur personnel de police, qui est déployé à titre individuel, sans système national de soutien logistique ou opérationnel.

Les tâches assignées à la police civile des Nations Unies consistent généralement à superviser la police civile locale ou à suivre ses activités, afin d'assurer un maintien efficace et impartial de l'ordre public et de protéger pleinement les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Elles incluent des activités diverses telles que patrouilles, liaison, enquêtes et aide à la population locale.

Le présent programme contient des principes directeurs pour les cours de formation destinés au personnel de la police civile qui est appelée à participer à des opérations de maintien de la paix, tout en laissant les instructeurs libres de décider de l'ampleur et du calendrier de la préparation des policiers. Le contenu proposé pour les divers modules laisse une souplesse suffisante pour choisir les divers sujets à enseigner et la décomposition du cours. S'il apparaît que certains sujets ont déjà été étudiés lors d'une formation antérieure, on pourra les laisser de côté, à moins qu'une mise à jour ne s'impose.

Le présent programme tient compte des remarques formulées par le personnel des actuelles opérations de maintien de la paix et par les instituts nationaux et régionaux de maintien de la paix. Toute remarque ou question supplémentaire sera prise en considération et incorporée le cas échéant dans la version définitive.

Le présent programme est l'une des publications que le Département des opérations de maintien de la paix élabore actuellement sur la question de la formation et de la préparation aux opérations de maintien de la paix. Nous espérons qu'il contribuera à favoriser l'efficacité de ces opérations et, ainsi, à intensifier l'effort de maintien de la paix et de la sécurité déployé par la communauté internationale.

Département des opérations de maintien de la paix, Bureau de la planification et de l'appui,

TABLE DES MATIÈRES

SUJET		Page
LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT		I
PRÉFACE		II
TABLE DES MATIÈRES		III
PARTIE I — INTRODUCTION	GÉNÉRALITÉS CONCERNANT LA POLICE CIVILE DES NATIONS UNIES	2
	OBJET DU COURS	3
	DURÉE DE LA FORMATION, INSTALLATION	4
	PLANIFICATION, MODULES	5
PARTIE II — SUJETS PRINCIPAUX	GÉNÉRALITÉS CONCERNANT LES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DE L'ONU	11
	COMPORTEMENT ET DISCIPLINE, RÈGLES À OBSERVER	20
	TECHNIQUES OPÉRATIONNELLES DE LA POLICE CIVILE DES NATIONS UNIES	25
	COMMUNICATIONS (ET TRANSMISSIONS)	27
PARTIE III — DESCRIPTION DES MODULES	INDEX ET DESCRIPTION DES SUJETS	30
PARTIE IV — EXERCICES	EXERCICE DE SUIVI DES ACTIVITÉS DE LA POLICE LOCALE	58
	EXERCICE D'INSPECTION/VÉRIFICATION	59
	EXERCICE DE PATROUILLE	60
SIGLES		62

Le présent programme doit être lu en parallèle avec les manuels destinés à la police civile de la Force des Nations Unies *(United Nations Criminal Justice Standards for Peace-keeping Police, et Note for the Guidance of UNCIVPOL).*

Formation de la police civile des Nations Unies

Partie 1 — Introduction

Généralités

Généralités

La police civile des Nations Unies est composée de policiers affectés à des missions de l'ONU par les États Membres sur la demande du Secrétaire général.

Dans la zone de la mission, les policiers civils sont placés sous le commandement directeur de la police civile des Nations Unies.

Les membres de la police civile sont considérés comme des Experts en Missions pour l'Organisation des Nations Unies selon la définition donnée à l'article VI de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies.

Ils doivent arriver dans la zone de la mission parfaitement qualifiés pour s'acquitter des tâches qui leur sont assignées, faute de quoi ils s'exposent à être rapatriés dans leur pays d'origine.

Ils doivent remplir les conditions suivantes :

- Avoir une connaissance fonctionnelle — y compris la lecture et l'écriture — la langue de travail employée pour les opérations de maintien de la paix;

- Avoir au moins sept ans d'expérience dans la police nationale (15 ans pour les administrateurs de police, y compris l'expérience) et être âgés d'au moins 25 ans;

- Avoir au moins deux ans d'expérience dans la conduite d'un véhicule normal à embrayage mécanique, y compris les véhicules spécialisés ou de secours; avoir l'expérience de la conduite en terrain accidenté;

- Être aptes à lire une carte; avoir l'expérience ou les qualifications nécessaires concernant les procédures opérationnelles;

- Être en excellente condition physique.

Objet

L'objet d'un cours de formation spécifique à la police civile est de donner aux États Membres et aux institutions nationales compétentes des informations et des conseils sur la formation à dispenser aux membres de la police civile pour leur permettre de participer aux missions de l'ONU, et notamment aux opérations en cours. Il est aussi d'approfondir et d'évaluer les compétences grâce à des exercices pratiques conformément aux techniques opérationnelles de la police civile des Nations Unies.

- COMMENT PLANIFIER
- QUE FAUT-ILORGANISER
- COMMENT DISPENSER LA FORMATION

Les exposés ou cours magistraux sont destinés à donner des informations sur les normes de performance exigées d'un membre de la police civile.

Le présent programme peut servir soit pour la préparation générale des futurs membres de la police civile, ce qui permet de créer une réserve de personnel, soit pour la formation des membres désignés, immédiatement avant leur déploiement. S'il y a lieu, la formation peut se poursuivre dans la zone de la mission.

Le cours peut être divisés en éléments théoriques et pratiques au moyen des modules ci-joints.

Durée, installations

Chaque pays qui met des contingents à la disposition de l'ONU doit être prêt à utiliser ses propres ressources et installations pour la formation au maintien de la paix et à fournir des instructeurs chargés de cette formation.

Durée du cours

La durée d'un cours dépend de plusieurs facteurs tels que l'expérience antérieure, la maîtrise de la langue de travail, le niveau de connaissances fondamentales, la préparation générale ou spécifique à la mission, les conditions particulières à remplir par les policiers, etc.

Lors de l'organisation du cours, les responsables de la planification au niveau national doivent analyser soigneusement ces facteurs afin de déterminer le temps nécessaire à chaque sujet ou cours.

Dans le présent programme, on suggère une durée limite pour chaque module de formation.

Bien que le cours soit conçu pour donner des informations générales sur les tâches de la police civile, il est recommandé d'organiser une réunion d'information spécifique avant une affectation précise. L'ONU remet séparément aux pays qui fournissent du personnel les «*Guidelines for Police Monitors*», dans lesquelles on trouvera des informations élémentaires sur l'objet de la mission, sa structure et les dispositions administratives applicables aux membres de la police civile. Ces directives doivent permettre aux officiers de prendre les dispositions nécessaires avant leur départ pour la zone de la mission.

Installations destinées à la formation

La formation peut avoir lieu dans toute école de police dotée des installations suivantes :

- Logements pour les policiers en formation;
- Salles de cours;
- Accès à une zone d'exercice majeure permettant de pratiquer la conduite tout terrain et les exercices.

Planification

Comment planifier la formation

La planification d'un cours de formation du personnel de la police civile est analogue à celle de toute autre formation policière, sauf que ses buts et objectifs doivent mettre en relief des sujets spécialement destinés aux membres de la police des Nations Unies.

Pour bien préparer un cours de formation qui réponde à ces objectifs, il faut réunir dès la phase de planification tous les livres de référence des Nations Unies (voir la description des modules).

Le Plan du cours doit toujours comprendre les sujets suivants :

Conception

- Objet et ressources disponibles;
- Instructeurs, personnel d'appui et acteurs pour les jeux de rôles et les exercices;
- Zones et installations d'entraînement, routes, pistes et salles de cours;
- Matériel de formation, radios et véhicules;
- Logement et soutien logistique;
- Examen médical *(application de la règlementation des Nations Unies)*;
- Questions administratives, documents et préparatifs de voyage;

Sujets principaux

- Généralités concernant les opérations de maintien de la paix de l'ONU;
- Code de conduite, règles à observer;
- Techniques opérationnelles de la police civile des Nations Unies;
- Formation générale touchant en particulier les communications et transmissions.

Planification

Qualifications requises des instructeurs

- Les instructeurs doivent avoir de bonnes aptitudes pédagogiques;
- Ils doivent parler et écrire la langue courante;
- Ceux qui sont chargés des cours magistraux ***doivent*** avoir l'expérience d'une mission de l'ONU et avoir prouvé qu'ils comprennent ce que signifie fondamentalement le fait d'être un membre de la police des Nations Unies.

Conception générale des cours de l'ONU, agencement des modules

On propose dans le schéma ci-dessous un arrangement type du cours, décomposé en modules interchangeables pour toutes les formations :

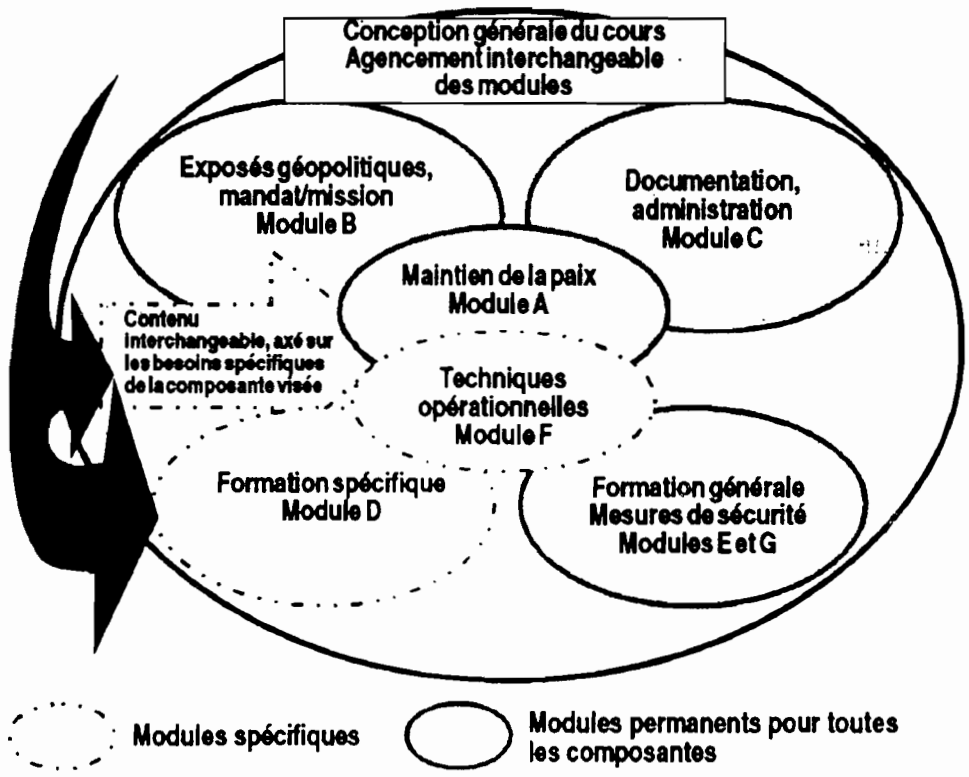

Sujets et modules

Le tableau suivant contient les sujets (cours) brièvement décrits à l'intérieur de modules cohérents.

Généralités concernant les opérations de maintien de la paix de l'ONU	
Module A	UC
L'ONU et la Charte des Nations Unies, les principes relatifs au maintien de la paix	2
Organisation et composition des opérations de maintien de la paix, coopération entre les composantes	1–2
Stratégie de maintien de la paix, activités de maintien de la paix, tâches opérationnelles	2
Code de conduite du personnel des Nations Unies	1
Structure de la composante police civile	1

Module B	UC
Exposés géopolitiques	4–8
Étude du mandat et des missions	4–8

Module C	UC
Documentation, administration, etc.	2–6

Sujets et modules

Formation spécifique	
Module D	UC
Droits de l'homme et Convention de Genève	1
Normes en matière de justice pénale	2
Formation de la police locale dans la zone d'opération	1–2
Assistance dans le domaine des droits de l'homme et de la surveillance des élections	1
Matériel et équipement	1–2
Procédures des Nations Unies, rédaction de service	2–5

Formation générale	
Module E	UC
Entraînement physique	1–3
Lecture de cartes, exercice de navigation*	2–4
Communications, procédure radiotéléphonique*	2–6
Premiers secours*	2–4
Hygiène et assainissement*	2–4

Techniques opérationnelles de la police civile des Nations Unies	
Module F	UC
Observation, suivi des activités de la police locale	1+(5)
Vérifications de sécurité et fouilles*	1+(2)
Patrouilles*	1+(4)
Enquêtes, vérifications*	1+(1)
Négociations, liaison*	1+(1)
Recours à la force, règlement d'engagement	1
Rapports*	1+(1)

Sujets et modules

Mesures de sécurité et précautions	
Module G	UC
Précautions contre les mines*	1–3
Protection contre la guerre biologique et chimique*	1–2
Abris	1
Voyages et déplacements*	1+(4)
Conduite tout terrain et sur route*	1+(4)
Techniques de survie, détournement, détention*	1+(1)
Mesures de sécurité non opérationnelles*	2

Note : UC = Unité de cours d'une durée normale.

La durée d'une unité de cours (UC) dépend de la formation générale antérieure des stagiaires, du matériel pédagogique disponible et des installations d'entraînement.

Tous les sujets marqués d'un astérisque doivent être inclus dans les exercices sur le terrain. La mention +(x) indique le temps supplémentaire à prévoir pour les exercices pratiques.

Formation de la police civile des Nations Unies

Partie II — Sujets principaux

Généralités concernant le maintien de la paix

Généralités concernant le maintien de la paix

OBJECTIFS

Donner au stagiaire des informations générales sur l'histoire et la structure de l'ONU.

Donner au stagiaire une perspective générale du rôle de l'ONU dans le maintien de la paix, en mettant l'accent sur les opérations en cours, et donner des informations élémentaires sur les aspects juridiques relatifs à la participation à une mission des Nations Unies.

COURS PROPOSÉS

- La Charte des Nations Unies et les fonctions des principaux éléments de l'Organisation;
- Principes généraux et aspects politiques relatifs aux opérations de maintien de la paix;
- Tour d'horizon des opérations de maintien de la paix;
- Informations spécifiques sur les missions en question, par exemple : motifs du conflit, accords de cessez-le-feu,résolutions de l'ONU, mandats, organisation et conception des opérations;
- Attitude et conduite spécifiques, privilèges et immunités du personnel de la police civile pour les missions en question..

Une fois achevé, l'ouvrage «*United Nations Guidelines for Peace-keeping*» constituera l'une des principales sources de référence pour les cours sur ce sujet.

L'Organisation des Nations Unies

L'Organisation des Nations Unies est les États Membres; elle n'existe pas sans eux. La Charte a été signée en juin 1945 et est entrée en vigueur en octobre de la même année. Elle constitue le plus vaste effort de coopération mis en oeuvre jusqu'ici pour garantir la paix mondiale.

La Charte

La Charte contient le mandat nécessaire pour que l'ONU puisse s'acquitter de sa responsabilité de «maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin [de] prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix».

Chapitre VI

L'*Article 33* prévoit le règlement pacifique des différends grâce à diverses mesures pacifiques et judiciaires qui comprennent la négociation, l'enquête, la médiation, la conciliation et l'arbitrage.

L'*Article 37* prescrit au Conseil de sécurité de demander aux parties de régler leurs différends par des moyens pacifiques.

Le maintien de la paix en tant que tel n'est pas expressément prévu par la Charte; il s'est mis en place comme instrument pratique au service du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le maintien de la paix va au-delàdes moyens purement diplomatiques de règlement des différends, énoncés au Chapitre VI, sans aller jusqu'aux mesures coercitives, notamment militaires, stipulées au Chapitre VII.

Chapitre VII

L'*Article 39* traite essentiellement des mesures à prendre en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression. Il donne au Conseil de sécurité les moyens d'enquêter sur les violations présumées, puis de décider des mesures à prendre contre les États en cause.

La Charte *(suite)*

Ces mesures peuvent consister en une interruption complète ou partielle des relations économiques et des communications et en une rupture des relations diplomatiques (*Article 41*) ou en actions menées par des forces aériennes, navales ou terrestres afin de maintenir ou de rétablir la paix et la sécurité internationales (*Article 42*).

L'objet du présent document est de traiter de la formation dans le cadre du maintien de la paix.

Le cadre institutionnel

L'**Assemblée générale** se compose de tous les États Membres de l'ONU. Elle peut examiner toute question entrant dans le cadre de la Charte (*Article 10*) et toute question relative au maintien de la paix et de la sécurité internationales, et formuler des recommandations aux États Membres ou au Conseil de sécurité.

Le **Conseil de sécurité**, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, se compose de cinq membres permanents et de dix membres non permanents, dont la moitié sont élus chaque année par l'Assemblée générale pour un mandat de deux ans. Il dispose d'un pouvoir spécial pour faciliter le règlement pacifique des différends (*Articles 33 à 38*). Il agit au nom de tous les États Membres de l'ONU et confie généralement au Secrétaire général la tâche de préparer et d'exécuter ses décisions.

Le **Secrétaire général** est le plus haut fonctionnaire de l'Organisation (*Article 97*). Il «peut attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales» (*Article 99*). Le Conseil de sécurité peut décider d'entreprendre une opération afin de maintenir la paix et la sécurité et prier le Secrétaire général de l'informer sur la manière dont une telle opération peut être lancée et menée à bien. Lorsqu'une opération a été décidée et créée à la suite d'une résolution du Conseil, le Secrétaire général en exécute le mandat et informe le Conseil des événements susceptibles d'entraîner de nouvelles décisions du Conseil.

Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
	Connaître :	Durée : 1 UC			
Code de conduite du personnel des Nations Unies	• Les 5 principes : Impartialité Intégrité Loyauté Indépendance Subordination des intérêts à l'ONU • Les particularismes culturels • La conduite générale • Les règles à observer	Discussion et exemples	Instructeurs Salles de cours Exposé Scénarios pour les exercices Documentation à distribuer	Exemples Explication des responsabilités Exercice de simulation lors de l'exercice Évaluation de la conduite des stagiaires dans un rapport de compétence	Code de conduite du personnel des Nations Unies Expérience de la police civile des Nations Unies

Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
	Connaître :	Durée : 1 UC			
Structure de la police civile des Nations Unies	• Les organi-grammes courants • La chaîne de commandement • Les fonctions • Les tâches et les responsabilités des membres de la police civile • Les tâches et les responsabilités des cadres supérieurs de la police civile	Discussion et exemples Exposé	Instructeurs Salles de cours Exposé Documentation à distribuer	Exemples Explication des responsabilités	Instructions permanentes Expérience de l'instructeur

Module B	***Généralités concernant les opérations de maintien de la paix de l'ONU***				
Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
	Connaître :	Durée : 1 UC pour chaque sujet			
Exposés géopolitiques	• La géographie • L'histoire • L'économie • Le système politique et le gouvernement • Les forces de défense et les forces intérieures de sécurité, la police • Les influences intérieures : religion, milices, mouvements révolutionnaires, etc. • Les influences extérieures • La culture et les coutumes	Cours Vidéos, cartes, photos, diapositives, articles, livres Documentation à distribuer	Instructeurs (Présence indispensable de personnes ayant participé à une mission) Salles de cours Documentation à distribuer Installations techniques Bibliographie	Exposé sur les faits Discussion sur : L'origine du conflit et la crise qui a suivi Les intérêts politiques; la mentalité et les attitudes Témoignages sur le service et la vie quotidienne	Directives à l'intention des pays qui fournissent du personnel Chapitre des procédures normalisées de fonctionnement (histoire) Sources publiques, études de pays Expérience personnelle des instructeurs

Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
	Connaître et comprendre :	Durée : 1 UC pour chaque mission			
Étude du mandat de la Mission	• Les origines historiques du différend • Les grandes étapes du différend • La genèse du mandat du Conseil de sécurité, avec une discussion du texte lui-même • Les résolutions ultérieures du Conseil de sécurité et les rapports du Secrétaire général • La participation de civils à l'opération de maintien de la paix, y compris les responsabilités et la coordination entre civils et militaires • Les diverses fonctions, le principe d'intervention de la police civile dans les missions	***Les raisons*** : *de superviser, surveiller, vérifier* le cessez-le-feu, les retraits, la cessation de l'aide extérieure et d'en rendre compte; *de surveiller* les postes de contrôle, les points d'entrée et de sortie et les ports et aéroports; *de surveiller* les opérations de regroupement, de cantonnement et de démobilisation; *d'aider* à localiser et à confisquer les caches d'armes; *de maintenir la liaison* avec les factions, les ONG, les organismes des Nations Unies et les pays voisins; *d'aider aux activités humanitaires* telles que les échanges de prisonniers, l'organisation des distributions de vivres et des centres de ravitaillement, etc.	Anciens membres de la police civile chargés de l'instruction Exposés généraux Discussion Analyse Vidéos, cartes, photos, diapositives, articles, livres, documentation à distribuer	Exposés Consignes opérationnelles Projection de vidéos, diapositives, etc. Explication des diverses tâches de la police civile	Instructions permanentes Résolutions, rapports du Conseil de sécurité Consignes opérationnelles pour des missions Enquêtes et notes d'information du Département des opérations de maintien de la paix Plan opérationnels de l'ONUSAL (exemple)

Module C	*Généralités concernant les opérations de maintien de la paix de l'ONU*				
Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
	Connaître :	Durée : 2 à 6 UC			
Documentation, administration, traitement à l'intérieur de l'ONU **Examen médical, vaccins exigés, etc.** **Inspection et remise du dossier d'information; exposé sur la rémunération, les congés, les visites** **Dispositions dans le pays d'origine, système de soutien aux personnes à charge, etc.**	• Les documents requis • Les procédures administratives • L'examen médical à subir dans son pays et dans la zone de la mission • Le matériel fourni par le gouvernement du pays d'origine et par l'ONU • L'aide en cas de besoins personnels • Les fournitures médicales dans la zone de la mission	Documents et informations sur les moyens de se rendre dans la zone de mission Exemples de traitement interne des documents, p. ex. les cartes d'identité, les formulaires, etc. Que faire les premiers jours, visites médicales et vaccinations avant et après l'arrivée Familiarisation avec le matériel et remise du matériel Transfert et cargaison (en général)	Instructeurs Salle de cours Personnel médical Personnel logistique Documentation à distribuer et exposés	Information générale Démonstration du matériel Utilisation du matériel (également au cours des exercices)	Directives à l'intention des pays qui fournissent des contingents Instructions permanentes Directives à l'intention des contingents de réserve Notes d'orientation à l'intention de la police civile en mission

Module D	***Formation spécifique***				
Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ Prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
Droits de l'homme et Conventions de Genève	Connaître : • Les principes fondamentaux des droits de l'homme tels qu'ils sont énoncés dans la constitution du pays, p. ex. : droit d'expression, d'association, non-discrimination	Durée : 1 UC Exposés	Instructeur Exposés	Exposés Scénarios de violations typiques	Déclaration universelle des droits de l'homme Constitution démocratique
Normes en matière de justice pénale	Connaître : • Les principes fondamentaux de la justice pénale tels qu'ils sont énoncés dans le droit national, p. ex. : droit au silence, droit de se pourvoir en justice dans un délai raisonnable, droit de se défendre ou d'être défendu	Durée : 1 à 2 UC Exposés Documentation à distribuer	Instructeur Documentation à distribuer	Exposés	Normes des Nations Unies en matière de justice pénale à l'intention de la police affectée au maintien de la paix Constitution du pays et toute autre loi portant sur cette question

Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
Formation de la police locale	Connaître : • L'organisation de la police locale • Son niveau d'instruction • La notion fondamentale de formation	Durée : 1 à 2 UC Exposés, exercices Documentation à distribuer	Instructeur Documentation à distribuer	Cours sur les fonctions de la police	Sources générales de formation Informations particulières sur la police locale fournies par l'ambassade du pays concerné
Matériel et équipement	Connaître et pouvoir se servir : • De l'équipement individuel • Du matériel radio • Du matériel fixe • Des véhicules	Durée : 1 à 2 UC Exposés, exercices Documentation à distribuer	Instructeur Documentation à distribuer	Familiarisation avec le matériel grâce à une utilisation lors des exercices sur le terrain	Manuels et exemples d'équipement du pays d'origine et de la zone de la mission

Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
	Connaître :	Durée : 2 à 5 UC			
Procédures et rapports de l'ONU, rédaction de service, connaissances en informatique	• La structure élémentaire des instructions permanentes — où trouver quoi • L'emploi des formulaires de rapport et des formulaires administratifs • La dactylographie et le traitement de texte élémentaires sur ordinateur portable • La rédaction de rapports dans la langue employée dans le cadre de la mission	Exposés Distribution du texte des instructions permanentes Formulaires Ordinateurs	Instructeurs Exposé Distribution du texte des instructions permanentes Formulaires Ordinateurs Exemples	Exposés Utilisation des formulaires au cours des exercices	Manuels Instructions permanentes Cours d'anglais pour la police civile (ONU, New York, 1994)

Module E	*Formation générale*				
Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ Prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
Entraînement physique	**Sensibiliser à la nécessité d'être en bonne condition physique**	**Durée : 1 à 3 UC**			
	• Entraînement et tests nationaux d'évaluation de la condition physique	Installations	Instructeurs Entraînement Test	Entraînement, test Entraînement d'endurance intégré à l'exercice sur le terrain	Sources générales, p. ex. : test de Cooper
Lecture de cartes, exercice de navigation	**Pouvoir naviguer et rendre compte en conséquence**	**Durée : 2 à 4 UC**			
	• Orientation des cartes par rapport au sol • Lecture des coordonnées (sur les cartes de la zone de la mission) • Utilisation élémentaire de la boussole • Recoupements au moyen de la boussole	Cartes de zones de la mission comme exemples	Instructeurs Cours Documentation à distribuer Cartes Boussoles Rapporteurs GPS[1] si disponible	Exposés Intégration à l'exercice sur le terrain	Exemplaires des cartes de la zone de la mission établies selon des systèmes différents
Communications, procédure radiotéléphonique	**Pouvoir envoyer des rapports et communiquer par radio**	**Durée : 2 à 6 UC**			
	• Selon les procédures de l'ONU • Réseaux internationaux	Exposés Matériel Documentation à distribuer	Instructeurs Exposés et exercice	Intégration à l'exercice sur le terrain avec systèmes de compte rendu, contrôle des mouvements, trafic radio quotidien	Procédure radiotéléphonique de l'ONU; documentation à distribuer, bandes sonores; manuels relatifs au matériel

[1] Système mondial de localisation.

Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ Prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
	Connaître et pouvoir assurer :	Durée : 2 à 4 UC			
Premiers secours	• Les principes des premiers secours • L'emploi/application des pansements de combat sur les blessures, écharpes et noeuds • L'arrêt des hémorragies • Le traitement en cas de commotion ou d'évanouissement • Les fractures : 1) Types et symptômes 2) Traitement, attelles • L'intoxication alimentaire et son traitement • La respiration artificielle • L'identification des animaux nuisibles	Exposés et exercices Mise à jour des connais-sances	Instructeurs (infirmiers) Documentation à distribuer Matériel de formation médicale	Exposés Entraînement aux premiers secours également intégré à l'exercice sur le terrain	Sources géné-rales civiles et militaires Brochures de formation de la zone de la mission

Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ Prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
	Connaître et être sensibilisé à :	Durée : 2 à 4 UC			
Hygiène et assainissement	• L'hygiène alimentaire • L'hygiène personnelle • La salubrité de l'eau • La nécessité d'éviter les troubles dus à la chaleur • La nécessité de se reposer et de se distraire pour lutter contre le stress • La reconnaissance du stress chez soi et chez autrui • L'alcoolisme ou la toxicomanie • Les maladies sexuellement transmissibles	Exposés et exercices Préparation d'aliments Mesures de protection	Instructeurs (infirmiers) Documentation à distribuer Matériel de cuisson et de purification Exposé sur les techniques générales de survie, avec référence au code de conduite	Exposés Intégrer la préparation d'aliments à l'exercice sur le terrain Exposé et exercices mentaux de gestion du stress	Recommandation de l'OMS Directives données dans les zones de la mission Sources militaires et publiques générales

Module F	***Techniques opérationnelles de la civile des Nations Unies***[1]			(=sujet principal)	
Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ Prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
	Connaître et pouvoir appliquer :	Durée : 1 à 5 UC			
Observation, suivi des activités de la police locale	• Des éléments de relations publiques • Les techniques d'organisation • Les aptitudes sociales • L'impartialité	Brève introduction Exercice avec scénarios Exposés des opérations	Instructeurs Zone d'entraî-nement, matériel et installations (radios, jumelles, cartes, etc.) Formulaires de rapport, etc. Acteurs (soldats) Porte-parole de la police ou chargé des relations publi-ques de la police	Exposé Exercice incluant : «Matériel» «Procédures et rapports de l'ONU» «Communications» «Lecture de cartes» «Familiarité»	Instructions permanentes

[1] Y compris la formation au commandement pour les tâches des supérieurs, chefs d'équipe, personnel de service et chefs de station.

Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ Prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
	Connaître et pouvoir appliquer :	Durée : 1 à 2 UC			
Contrôle de sécurité des fouilles	• Les définitions • La supervision ou la mise en oeuvre d'un contrôle de sécurité selon l'accord • La sécurité et le déploiement du personnel • La méthode de fouille • Que faire lorsqu'une personne : 1) refuse de présenter une carte d'identité; 2) refuse d'être fouillée; 3) exhibe une arme • Le contrôle de la circulation • La formation afin : 1) d'isoler rapidement les problèmes; 2) d'empêcher qu'ils ne dégénèrent; 3) de les minimiser et de les désamorcer rapidement • Les consignes de sécurité en cas de vérification par d'autres personnes	Brève introduction Exercice avec scénarios Exposés des opérations Accent particulier sur la négociation et le comportement Supervision ou mise en oeuvre d'un contrôle de l'ONU ou approche d'un contrôle de sécurité effectué par d'autres	Instructeurs Zone, matériel et installations d'entraînement Acteurs (soldats)	Exposé Exercice incluant : «Matériel» «Procédures et rapports de l'ONU» «Communications» «Familiarité» «Protection contre les mines» «Négociation, liaison» «Usage de la force»	Instructions permanentes Sources policières générales

Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ Prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
	Connaître et pouvoir effectuer :	Durée : 1 + 4 UC (enquête, escorte comprise)			
Patrouilles	• Les types de patrouille nécessaires • Les objectifs des patrouilles dans le cadre des opérations de maintien de la paix • Les principes à respecter par les patrouilles • L'exécution de la patrouille	Brève introduction Exercice avec scénarios Exposé des opérations Accent particulier sur la négociation et le comportement	Instructeurs Zone, matériel et installations d'entraînement Véhicules, bateaux, hélicoptères Acteurs (soldats)	Exposé et exercice incluant : «Matériel» «Procédures et rapports de l'ONU» «Communications» «Lecture de cartes» «Familiarité» «Protection contre les mines» «Sensibilisation à la criminalité» «Voyages et déplacements» «Négociation, liaison» «Premiers secours» «Conduite tout terrain» «Entraînement au vol en hélicoptère»	Manuel de formation au maintien de la paix Sources policières générales
	Connaître et pouvoir effectuer :	Durée : 1 + 1 UC			
Enquêtes	• Événements opérationnels • Procédure, exécution, rapport	Brève introduction Exercice avec scénarios (voir ci-dessus)	Formulaires Ordres Dessins Cartes	Voir ci-dessus	Manuel de formation au maintien de la paix Sources policières générales

Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ Prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
	Connaître et pouvoir assurer :	Durée : 1 + 1 UC			
Négociations/ liaison	• La négociation à divers niveaux au sein d'un système formalisé • Les formes de négociation qui n'entrent pas dans un système formalisé • Les principes de conduite des négociations et de la liaison • Le recours à des interprètes • Les limites des techniques d'interrogation	Exposé sur les niveaux au sein d'une mission de maintien de la paix Principes sur la manière de mener des négociations Exercices au moyen de scénarios tirés de la zone de la mission	Instructeur Acteurs ayant différents rôles et attitudes Installations Caméra vidéo Analyse de la négociation effectuée	Brève introduction Cours de démonstration Discussion sur la négociation effectuée Exemples tirés des zones de la mission Exercices intégrés à l'exercice sur le terrain	Manuel de formation au maintien de la paix Expérience personnelle de l'instructeur

Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ Prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
	Connaître et pouvoir expliquer :	Durée : 1 UC			
Usage de la force et règles d'engagement des missions	(Contrairement aux soldats, la police civile non armée doit seulement connaître) • La définition de la force • Quand la force peut être employée • Les principes de l'usage de la force • Comment la force doit être employée • Les dispositions autorisant l'usage de la force • Les mesures postérieures à l'usage de la force	Exposé et scénarios permettant d'estimer quand et comment faire usage de la force	Instructeur Salle de cours Exemples de règles d'engagement Riposte graduée Aspects psychologiques Démonstration de force	Exposé Discussion sur des scénarios tirés de la zone de la mission	Instructions permanentes Manuel de formation au maintien de la paix

Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ Prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
	Savoir évaluer les incidents, en rendre compte et les consigner dans le journal	Durée : 2 UC			
Rapports	• Rapports sur les activités prévues • Rapports sur les mouvements de véhicules • Rapports d'alerte • Rapports de situation Autres rapports spéciaux • Rapports et procédures d'appel de détresse • Rapports d'évacuation sanitaire • Demandes de fournitures • Tenue du journal • Notes de compte rendu des patrouilles • Notes de compte rendu sur les enquêtes • Notes sur les négociations • Autres notes de compte rendu • Résumés périodiques des événements opérationnels et des événements concernant le personnel • Analyses écrites	Formulaires Exemples Scénarios Exposé Intégration à l'exercice	Instructeurs Exposé Salle de cours Tests Remise de formulaires Matériel (radios)	Exposé sur l'évaluation des incidents Exposé sur la manière d'établir et d'envoyer les rapports, etc. Discussion sur les exemples Exercice Transmission radio au moyen de la procédure radiotéléphonique correcte Tests	Instructions permanentes

Module G	Mesures de sécurité				
Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ Prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
	Reconnaître et savoir se protéger et protéger autrui grâce à des mesures de précaution	**Durée : 1 à 3 UC**			
Protection contre les mines	• Marquage et compte rendu seulement • Mesures de sécurité • Protection contre les mines : Reconnaissance des mines, bombes sur les bords de route, débris Principes d'utilisation des zones dangereuses et moyens de les reconnaître Programme de protection : • Signification de «non miné» • Déplacements autorisés • Comptes rendus • Marquage des mines par les parties • Règles à observer	Transparents Diapositives Photographies Vidéos Documentation à distribuer Exposés	Instructeur Maquettes Mines factices Intégration à l'exercice sur le terrain	Cours Exercice de protection en patrouille	Sources militaires générales portant sur les mines dans les zones concernées

Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ Prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
	Savoir se protéger et protéger autrui grâce à des précautions	Durée : 1 à 2 UC			
Protection contre la guerre chimique et biologique	Concentration sur la guerre chimique : • Caractéristiques • Symptômes • Précautions • Emploi de vêtements protecteurs et de matériel de contrôle	Exposés, mise à jour des connaissances Exercices Documentation à distribuer	Instructeur Matériel Documentation à distribuer Intégration à l'exercice sur le terrain	Cours et exercice combinés aux premiers secours	Sources militaires générales

Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ Prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
	Connaître et pouvoir assurer :	Durée : 1 UC			
Abris	• Les tâches courantes sur le lieu du poste d'observation ou au point de déploiement de l'équipe • L'entretien des abris installés	Brève introduction Photographies, diapositives Installation, matériel	Brève introduction Installations (groupes électrogènes, cuisines, etc.) Matériel (tentes et matériel radio au moins pour l'exercice)	Familiarisation grâce à l'utilisation des installations lors de l'exercice sur le terrain	Manuels relatifs aux installations de la zone de la mission
	Pouvoir assurer :	Durée : 1 + 4 UC			
Voyages et déplacements	• La conduite en convoi • Le contrôle de la circulation	Brève introduction, exercice avec scénarios	Instructeurs Zone d'entraînement Véhicules, radios	Exposés Exercice intégré à l'exercice de patrouille	Sources militaires générales plus éléments particuliers au service des Nations Unies
	Pouvoir assurer :	Durée : 1 + 3 UC			
Conduite tout terrain et sur route	• La conduite dans une circulation urbaine très dense • La conduite en terrain accidenté • Les réglementations de l'ONU, feuille de route quotidienne • L'entretien élémentaire	Exposés, documentation à distribuer, formulaires, véhicules, zones d'entraînement, itinéraires	Instructeurs Courte introduction Entraînement pratique	Exposé Conduite intégrée à l'exercice sur le terrain, et notamment à l'exercice de patrouille	Formulaires utilisés dans les zones de la mission Sources militaires générales Manuels

Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ Prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
	Pouvoir réagir correctement à la menace	Durée : 1 + 1 UC			
Techniques de survie **Exercices de détournement** **Détention**	• Exercices de détournement • Techniques générales de survie • Comportement en détention	Brève introduction Exercice avec scénarios Consignes opérationnelles pour les exercices Accent mis en particulier sur le comportement	Instructeurs Zone d'entraînement Véhicules, radios Acteurs (soldats) Équipement de combat Équipement de survie	Exposé Exercice de démonstration Exercice intégré à l'exercice de patrouille	Sources militaires générales
	Être conscient	Durée : 2 UC			
Mesures de sécurité non opérationnelles, causes naturelles et accidents	• Des impératifs sanitaires • Des accidents de la circulation • Des incendies • De la gestion du stress psychologique • Des accidents pendant les congés	Exposés et documentation à distribuer Simulation chimique et bactériologique lors de l'exercice sur le terrain	Instructeurs Salle de cours Distribution de documentation Scénarios	Exposés Distribution de documentation Brefs scénario pour l'exercice sur le terrain lors de la présence au poste d'observation ou en patrouille	Sources militaires générales Instructions permanentes

Formation de la police civile

Partie IV — Exercices

Exercices sur le terrain

Introduction

Exercices de simulation au moyen des techniques opérationnelles de l'ONU

OBJECTIF

- Habituer les membres de la police civile à se trouver dans des situations dangereuses (p. ex. : simulation de stress, simulation pyrotechnique, scénarios) afin qu'ils sachent comment agir dans ces conditions;

- Les familiariser avec le bruit du tir de diverses armes pour leur permettre de les identifier.

  Au cours de ces exercices, les membres de la police civile se verront confier d'autres tâches telles que celles-ci:

  - Envoyer à un arbitre de comptes rendus oraux sur tous les détails de la situation;

  - Rédiger des observations ou les transmettre par radio à des arbitres;

  - Appliquer les premiers secours.

- Apprendre aux membres de la police civile à réagir calmement et de façon défensive alors qu'ils sont sans armes et dépourvus de soutien majeur;

- Leur apprendre à évaluer les situations dangereuses à des fins de survie et de protection;

- Leur apprendre à désamorcer les situations par un comportement approprié et par la négociation, sans recours à la force ni démonstration de force;

- Leur apprendre à se protéger en cas d'escalade de la violence.

EXERCICE DE SUIVI DES ACTIVITÉS DE LA POLICE LOCALE

EXERCICE D'ENQUÊTE/VÉRIFICATION

EXERCICE DE PATROUILLE

Exercices de suivi des activités de la police locale

OBJECTIF

Donner aux stagiaires l'occasion de suivre les activités de la police locale et de la conseiller sur la manière d'exercer ses fonctions

PRÉPARATION/ORGANISATION

- Un poste de police sert de décor pour le scénario;
- Des acteurs de la force locale exécutent divers scénarios relatifs à un poste de police. Les stagiaires doivent mettre en évidence les manquements à la sécurité et les violations selon les critères des droits de l'homme et de la justice pénale;
- L'exercice commence par un exposé sur la situation générale le terrain les forces en présence et les tâches de l'équipe de la police civile.
- À la fin de l'exercice, l'équipe de la police civile remet un rapport sur les opérations.

Exercice d'enquête/vérification

OBJECTIF

Donner aux stagiaires l'occasion de procéder à une enquête.

PRÉPARATION/ORGANISATION

- Choisir une zone où un incident se serait produit;
- Réunir la population locale (acteurs) à interroger;
- Pour qu'on puisse comparer les résultats et les performances, toutes les équipes enquêteront sur les mêmes incidents.

L'instructeur–chef donne les instructions et envoie sur place les équipes d'enquête, puis agit comme membre du personnel d'inspection au quartier général de l'ONU recevant toutes les communications radio de chaque équipe. Un autre instructeur remplit les fonctions d'officier chargé de recevoir le compte rendu au quartier général.

La classe est divisée en plusieurs équipes (deux stagiaires jouent le rôle de policiers et un le rôle de membre la police locale). Chaque équipe est dotée d'une jeep avec une radio VHF.

L'exercice commence par un exposé sur les sujets suivants :

- Situation générale (simulation);
- Tâche de l'équipe pour la journée (réel);
- Dispositions en matière de logistique (réel);
- Dispositions en matière de communications (réel).

À la fin de l'exercice, les équipes d'inspection présentent un rapport.

Exercice de patrouille

OBJECTIF

Donner aux stagiaires l'occasion de s'entraîner aux tâches de patrouille sur le terrain : travail d'équipe, observation, enquête, escorte, transmissions, contrôle de la circulation, conduite automobile dans des circonstances difficiles, lecture de cartes, premiers secours, recherche des pannes et dépannage.

PRÉPARATION/ORGANISATION

Dans la zone d'exercice, on crée un itinéraire de patrouille. Selon le temps et le nombre de patrouilles disponibles, cet itinéraire aura une longueur de 25 à 35 kilomètres et comportera plusieurs points de contrôle des véhicules. On établit des communications radio entre le quartier général de la police civile et les patrouilles.

Il faut trois instructeurs au quartier général :

- *Un* chef d'exercice chargé de donner des instructions aux patrouilles et de les envoyer sur place;
- *Un* instructeur chargé de contrôler la circulation;
- *Un* instructeur chargé d'accueillir les patrouilles qui rentrent et de recevoir leurs comptes rendus.
- Il faut un officier chargé de superviser les incidents et autant de soldats (et de matériel) que nécessaire pour créer ceux-ci.
- Chaque patrouille se compose de deux contrôleurs de police, un confirmé et un débutant. Chaque patrouille est équipée d'une jeep munie d'une radio VHF (montée sur le véhicule), d'une radio portative et d'un drapeau.

- L'exercice commence par un exposé sur la situation générale dans la zone de la mission, la ou les tâches de la patrouille, la logistique et les transmissions. Durant l'exercice, la patrouille doit organiser et accompagner un convoi. À la fin de l'exercice, les «contrôleurs» remettent un rapport de patrouille écrit et expliquent oralement à un officier ce qu'ils ont observé. Cet officier indique ensuite à la patrouille les incidents éventuels qu'elle n'a pas observés.

- Les incidents prévus doivent permettre aux stagiaires de procéder à différents types d'observation pour le rapport de patrouille. On créera une situation où ils devront remettre un rapport d'enquête, un incident avec nécessité de premiers secours suivis d'une demande d'évacuation sanitaire, et un refus de passage d'un poste de contrôle au cours duquel ils devront demander des instructions au quartier général de la police civile.

- S'il y a suffisamment de temps et de ressources, on organisera des patrouilles supplémentaires à pied, en bateau et en hélicoptère.

- On peut inclure dans les tâches de la patrouille l'escorte, la vérification d'un accord de limitation des armements ou l'application d'un accord de désarmement et l'établissement général des faits concernant l'infrastructure de la zone.

On organisera autant que possible des exercices de négociation sur place.

Sigle	*Explication*
APRONUC	Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge
GPS	Système mondial de localisation
ONG	Organisation non gouvernementale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUMOZ	Opération des Nations Unies au Mozambique
ONUSAL	Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador
UC	Unité de cours
UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
VHF	Ondes métriques

Suzay

Copy of this document to LCL Travré and LCL Anatole for comments.

You can show them my comments on english version of this document

16/3/8

C for 1 April

C

Reg 345
14/3

UNITED NATIONS NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE UNATIONS NEWYORK

REFERENCE:

UN/222/TP/CIP095

21 Février 1995

Cher Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint la première version du document concernant le programme du cours destiné à la police civile des Nations Unies.

Vous êtes certainement conscient du fait que la nature multinationale des opérations pour le maintien de la paix demande que l'instruction et l'information correspondante soient afin que tous les officiers participant à la police civile des Nations Unies puissent recevoir la même formation de base. Le programme du cours pour la police civile des Nations Unies a été rédigé dans ce but.

Nous vous serions reconnaissants si vous pouviez nous faire parvenir vos commentaires sur ce document pour la fin du mois d'avril 1995, à l'adresse suivante:

Département des Opérations du Maintien de la Paix, Groupe Instruction
801 United Nations Plaza, U-207
New York, NY 10017
USA
Téléphone: (1)212-963-8651 FAX: (1)212-963-9061

Nous vous remercions d'avance pour votre précieuse collaboration dans l'amélioration de ce document et nous vous prions d'agréer, cher Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

Christian Hårleman
Senior Training Adviser
United Nations Department of
Peace-keeping Operations/Training Unit

Col. Guerra

Special Representative for the Secretary-General
UNAMIR
Att: Chief Police Commissioner

f.n. a. p.

19-3-95

Nations Unies

FORMATION AU MAINTIEN DE LA PAIX

Cours destiné à la police civile des Nations Unies

PROGRAMME

REDIGE PAR LE GROUPE DE LA FORMATION DU BUREAU DE LA PLANIFICATION ET DE L'APPUI DU DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX
Tél. : (212) 963-8651, Télécopie : (212) 963-9061

PRÉFACE

L'Organisation des Nations Unies compte actuellement un grand nombre de missions de maintien de la paix, dont beaucoup emploient des policiers fournis par les États Membres. En raison de ce travail d'équipe accompli au niveau international par les éléments de police, il convient de formuler des recommandations pour normaliser la préparation et la formation, de manière à assurer et à maintenir un profil équilibré de professionnalisme et d'efficacité opérationnelle. Les pays qui fournissent du personnel ne dispensent pas tous une préparation et une formation spécifiques à leur personnel de police, qui est déployé à titre individuel, sans système national de soutien logistique ou opérationnel.

Les tâches assignées à la police civile des Nations Unies consistent généralement à superviser la police civile locale ou à suivre ses activités, afin d'assurer un maintien efficace et impartial de l'ordre public et de protéger pleinement les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Elles incluent des activités diverses telles que patrouilles, liaison, enquêtes et aide à la population locale.

Le présent programme contient des principes directeurs pour les cours de formation destinés au personnel de la police civile qui est appelée à participer à des opérations de maintien de la paix, tout en laissant les instructeurs libres de décider de l'ampleur et du calendrier de la préparation des policiers. Le contenu proposé pour les divers modules laisse une souplesse suffisante pour choisir les divers sujets à enseigner et la décomposition du cours. S'il apparaît que certains sujets ont déjà été étudiés lors d'une formation antérieure, on pourra les laisser de côté, à moins qu'une mise à jour ne s'impose.

Le présent programme tient compte des remarques formulées par le personnel des actuelles opérations de maintien de la paix et par les instituts nationaux et régionaux de maintien de la paix. Toute remarque ou question supplémentaire sera prise en considération et incorporée le cas échéant dans la version définitive.

Le présent programme est l'une des publications que le Département des opérations de maintien de la paix élabore actuellement sur la question de la formation et de la préparation aux opérations de maintien de la paix. Nous espérons qu'il contribuera à favoriser l'efficacité de ces opérations et, ainsi, à intensifier l'effort de maintien de la paix et de la sécurité déployé par la communauté internationale.

Département des opérations de maintien de la paix, Bureau de la planification et de l'appui,

TABLE DES MATIÈRES

SUJET		Page
LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT		I
PRÉFACE		II
TABLE DES MATIÈRES		III
PARTIE I — INTRODUCTION	GÉNÉRALITÉS CONCERNANT LA POLICE CIVILE DES NATIONS UNIES	2
	OBJET DU COURS	3
	DURÉE DE LA FORMATION, INSTALLATION	4
	PLANIFICATION, MODULES	5
PARTIE II — SUJETS PRINCIPAUX	GÉNÉRALITÉS CONCERNANT LES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DE L'ONU	11
	COMPORTEMENT ET DISCIPLINE, RÈGLES À OBSERVER	20
	TECHNIQUES OPÉRATIONNELLES DE LA POLICE CIVILE DES NATIONS UNIES	25
	COMMUNICATIONS (ET TRANSMISSIONS)	27
PARTIE III — DESCRIPTION DES MODULES	INDEX ET DESCRIPTION DES SUJETS	30
PARTIE IV — EXERCICES	EXERCICE DE SUIVI DES ACTIVITÉS DE LA POLICE LOCALE	58
	EXERCICE D'INSPECTION/VÉRIFICATION	59
	EXERCICE DE PATROUILLE	60
SIGLES		62

Le présent programme doit être lu en parallèle avec les manuels destinés à la police civile de la Force des Nations Unies *(United Nations Criminal Justice Standards for Peace-keeping Police, et Note for the Guidance of UNCIVPOL).*

Formation de la police civile des Nations Unies

Partie 1 — Introduction

Généralités

Généralités

La police civile des Nations Unies est composée de policiers affectés à des missions de l'ONU par les États Membres sur la demande du Secrétaire général.

Dans la zone de la mission, les policiers civils sont placés sous le commandement directeur de la police civile des Nations Unies.

Les membres de la police civile sont considérés comme des Experts en Missions pour l'Organisation des Nations Unies selon la définition donnée à l'article VI de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies.

Ils doivent arriver dans la zone de la mission parfaitement qualifiés pour s'acquitter des tâches qui leur sont assignées, faute de quoi ils s'exposent à être rapatriés dans leur pays d'origine.

Ils doivent remplir les conditions suivantes :

- Avoir une connaissance fonctionnelle — y compris la lecture et l'écriture — la langue de travail employée pour les opérations de maintien de la paix;

- Avoir au moins sept ans d'expérience dans la police nationale (15 ans pour les administrateurs de police, y compris l'expérience) et être âgés d'au moins 25 ans;

- Avoir au moins deux ans d'expérience dans la conduite d'un véhicule normal à embrayage mécanique, y compris les véhicules spécialisés ou de secours; avoir l'expérience de la conduite en terrain accidenté;

- Être aptes à lire une carte; avoir l'expérience ou les qualifications nécessaires concernant les procédures opérationnelles;

- Être en excellente condition physique.

Objet

L'objet d'un cours de formation spécifique à la police civile est de donner aux États Membres et aux institutions nationales compétentes des informations et des conseils sur la formation à dispenser aux membres de la police civile pour leur permettre de participer aux missions de l'ONU, et notamment aux opérations en cours. Il est aussi d'approfondir et d'évaluer les compétences grâce à des exercices pratiques conformément aux techniques opérationnelles de la police civile des Nations Unies.

- COMMENT PLANIFIER
- QUE FAUT-ILORGANISER
- COMMENT DISPENSER LA FORMATION

Les exposés ou cours magistraux sont destinés à donner des informations sur les normes de performance exigées d'un membre de la police civile.

Le présent programme peut servir soit pour la préparation générale des futurs membres de la police civile, ce qui permet de créer une réserve de personnel, soit pour la formation des membres désignés, immédiatement avant leur déploiement. S'il y a lieu, la formation peut se poursuivre dans la zone de la mission.

Le cours peut être divisés en éléments théoriques et pratiques au moyen des modules ci-joints.

Durée, installations

Chaque pays qui met des contingents à la disposition de l'ONU doit être prêt à utiliser ses propres ressources et installations pour la formation au maintien de la paix et à fournir des instructeurs chargés de cette formation.

Durée du cours

La durée d'un cours dépend de plusieurs facteurs tels que l'expérience antérieure, la maîtrise de la langue de travail, le niveau de connaissances fondamentales, la préparation générale ou spécifique à la mission, les conditions particulières à remplir par les policiers, etc.

Lors de l'organisation du cours, les responsables de la planification au niveau national doivent analyser soigneusement ces facteurs afin de déterminer le temps nécessaire à chaque sujet ou cours.

Dans le présent programme, on suggère une durée limite pour chaque module de formation.

Bien que le cours soit conçu pour donner des informations générales sur les tâches de la police civile, il est recommandé d'organiser une réunion d'information spécifique avant une affectation précise. L'ONU remet séparément aux pays qui fournissent du personnel les «*Guidelines for Police Monitors*», dans lesquelles on trouvera des informations élémentaires sur l'objet de la mission, sa structure et les dispositions administratives applicables aux membres de la police civile. Ces directives doivent permettre aux officiers de prendre les dispositions nécessaires avant leur départ pour la zone de la mission.

Installations destinées à la formation

La formation peut avoir lieu dans toute école de police dotée des installations suivantes :

- Logements pour les policiers en formation;
- Salles de cours;
- Accès à une zone d'exercice majeure permettant de pratiquer la conduite tout terrain et les exercices.

Planification

Comment planifier la formation

La planification d'un cours de formation du personnel de la police civile est analogue à celle de toute autre formation policière, sauf que ses buts et objectifs doivent mettre en relief des sujets spécialement destinés aux membres de la police des Nations Unies.

Pour bien préparer un cours de formation qui réponde à ces objectifs, il faut réunir dès la phase de planification tous les livres de référence des Nations Unies (voir la description des modules).

Le Plan du cours doit toujours comprendre les sujets suivants :

Conception

- Objet et ressources disponibles;
- Instructeurs, personnel d'appui et acteurs pour les jeux de rôles et les exercices;
- Zones et installations d'entraînement, routes, pistes et salles de cours;
- Matériel de formation, radios et véhicules;
- Logement et soutien logistique;
- Examen médical *(application de la règlementation des Nations Unies)*;
- Questions administratives, documents et préparatifs de voyage;

Sujets principaux

- Généralités concernant les opérations de maintien de la paix de l'ONU;
- Code de conduite, règles à observer;
- Techniques opérationnelles de la police civile des Nations Unies;
- Formation générale touchant en particulier les communications et transmissions.

Planification

Qualifications requises des instructeurs

- Les instructeurs doivent avoir de bonnes aptitudes pédagogiques;
- Ils doivent parler et écrire la langue courante;
- Ceux qui sont chargés des cours magistraux ***doivent*** avoir l'expérience d'une mission de l'ONU et avoir prouvé qu'ils comprennent ce que signifie fondamentalement le fait d'être un membre de la police des Nations Unies.

Conception générale des cours de l'ONU, agencement des modules

On propose dans le schéma ci-dessous un arrangement type du cours, décomposé en modules interchangeables pour toutes les formations :

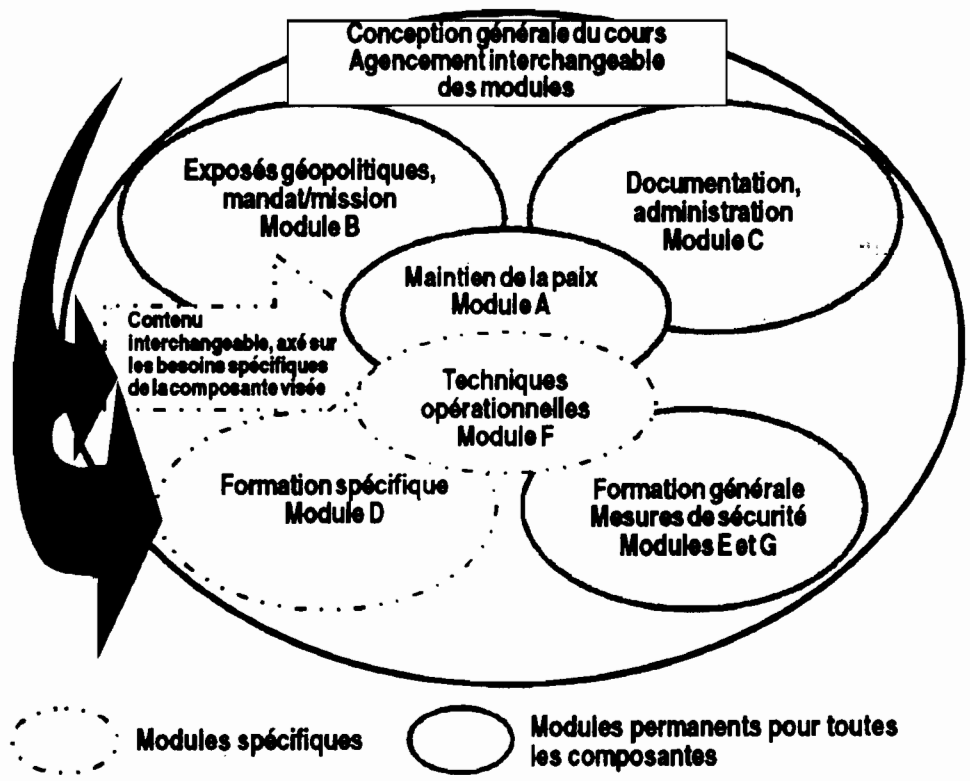

Sujets et modules

Le tableau suivant contient les sujets (cours) brièvement décrits à l'intérieur de modules cohérents.

Généralités concernant les opérations de maintien de la paix de l'ONU	
Module A	UC
L'ONU et la Charte des Nations Unies, les principes relatifs au maintien de la paix	2
Organisation et composition des opérations de maintien de la paix, coopération entre les composantes	1–2
Stratégie de maintien de la paix, activités de maintien de la paix, tâches opérationnelles	2
Code de conduite du personnel des Nations Unies	1
Structure de la composante police civile	1

Module B	UC
Exposés géopolitiques	4–8
Étude du mandat et des missions	4–8

Module C	UC
Documentation, administration, etc.	2–6

Sujets et modules

Formation spécifique	
Module D	UC
Droits de l'homme et Convention de Genève	1
Normes en matière de justice pénale	2
Formation de la police locale dans la zone d'opération	1–2
Assistance dans le domaine des droits de l'homme et de la surveillance des élections	1
Matériel et équipement	1–2
Procédures des Nations Unies, rédaction de service	2–5

Formation générale	
Module E	UC
Entraînement physique	1–3
Lecture de cartes, exercice de navigation*	2–4
Communications, procédure radiotéléphonique*	2–6
Premiers secours*	2–4
Hygiène et assainissement*	2–4

Techniques opérationnelles de la police civile des Nations Unies	
Module F	UC
Observation, suivi des activités de la police locale	1+(5)
Vérifications de sécurité et fouilles*	1+(2)
Patrouilles*	1+(4)
Enquêtes, vérifications*	1+(1)
Négociations, liaison*	1+(1)
Recours à la force, règlement d'engagement	1
Rapports*	1+(1)

Sujets et modules

Mesures de sécurité et précautions	
Module G	UC
Précautions contre les mines*	1-3
Protection contre la guerre biologique et chimique*	1-2
Abris	1
Voyages et déplacements*	1+(4)
Conduite tout terrain et sur route*	1+(4)
Techniques de survie, détournement, détention*	1+(1)
Mesures de sécurité non opérationnelles*	2

Note : UC = Unité de cours d'une durée normale.

La durée d'une unité de cours (UC) dépend de la formation générale antérieure des stagiaires, du matériel pédagogique disponible et des installations d'entraînement.

Tous les sujets marqués d'un astérisque doivent être inclus dans les exercices sur le terrain. La mention +(x) indique le temps supplémentaire à prévoir pour les exercices pratiques.

Formation de la police civile des Nations Unies

Partie II — Sujets principaux

Généralités concernant le maintien de la paix

Généralités concernant le maintien de la paix

OBJECTIFS

Donner au stagiaire des informations générales sur l'histoire et la structure de l'ONU.

Donner au stagiaire une perspective générale du rôle de l'ONU dans le maintien de la paix, en mettant l'accent sur les opérations en cours, et donner des informations élémentaires sur les aspects juridiques relatifs à la participation à une mission des Nations Unies.

COURS PROPOSÉS

- La Charte des Nations Unies et les fonctions des principaux éléments de l'Organisation;
- Principes généraux et aspects politiques relatifs aux opérations de maintien de la paix;
- Tour d'horizon des opérations de maintien de la paix;
- Informations spécifiques sur les missions en question, par exemple : motifs du conflit, accords de cessez-le-feu,résolutions de l'ONU, mandats, organisation et conception des opérations;
- Attitude et conduite spécifiques, privilèges et immunités du personnel de la police civile pour les missions en question.

Une fois achevé, l'ouvrage «*United Nations Guidelines for Peace-keeping*» constituera l'une des principales sources de référence pour les cours sur ce sujet.

L'Organisation des Nations Unies

L'Organisation des Nations Unies est les États Membres; elle n'existe pas sans eux. La Charte a été signée en juin 1945 et est entrée en vigueur en octobre de la même année. Elle constitue le plus vaste effort de coopération mis en oeuvre jusqu'ici pour garantir la paix mondiale.

La Charte

La Charte contient le mandat nécessaire pour que l'ONU puisse s'acquitter de sa responsabilité de «maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin [de] prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix».

Chapitre VI

L'*Article 33* prévoit le règlement pacifique des différends grâce à diverses mesures pacifiques et judiciaires qui comprennent la négociation, l'enquête, la médiation, la conciliation et l'arbitrage.

L'*Article 37* prescrit au Conseil de sécurité de demander aux parties de régler leurs différends par des moyens pacifiques.

Le maintien de la paix en tant que tel n'est pas expressément prévu par la Charte; il s'est mis en place comme instrument pratique au service du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le maintien de la paix va au-delàdes moyens purement diplomatiques de règlement des différends, énoncés au Chapitre VI, sans aller jusqu'aux mesures coercitives, notamment militaires, stipulées au Chapitre VII.

Chapitre VII

L'*Article 39* traite essentiellement des mesures à prendre en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression. Il donne au Conseil de sécurité les moyens d'enquêter sur les violations présumées, puis de décider des mesures à prendre contre les États en cause.

La Charte *(suite)*

Ces mesures peuvent consister en une interruption complète ou partielle des relations économiques et des communications et en une rupture des relations diplomatiques (*Article 41*) ou en actions menées par des forces aériennes, navales ou terrestres afin de maintenir ou de rétablir la paix et la sécurité internationales (*Article 42*).

L'objet du présent document est de traiter de la formation dans le cadre du maintien de la paix.

Le cadre institutionnel

L'**Assemblée générale** se compose de tous les États Membres de l'ONU. Elle peut examiner toute question entrant dans le cadre de la Charte (*Article 10*) et toute question relative au maintien de la paix et de la sécurité internationales, et formuler des recommandations aux États Membres ou au Conseil de sécurité.

Le **Conseil de sécurité**, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, se compose de cinq membres permanents et de dix membres non permanents, dont la moitié sont élus chaque année par l'Assemblée générale pour un mandat de deux ans. Il dispose d'un pouvoir spécial pour faciliter le règlement pacifique des différends (*Articles 33 à 38*). Il agit au nom de tous les États Membres de l'ONU et confie généralement au Secrétaire général la tâche de préparer et d'exécuter ses décisions.

Le **Secrétaire général** est le plus haut fonctionnaire de l'Organisation (*Article 97*). Il «peut attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales» (*Article 99*). Le Conseil de sécurité peut décider d'entreprendre une opération afin de maintenir la paix et la sécurité et prier le Secrétaire général de l'informer sur la manière dont une telle opération peut être lancée et menée à bien. Lorsqu'une opération a été décidée et créée à la suite d'une résolution du Conseil, le Secrétaire général en exécute le mandat et informe le Conseil des événements susceptibles d'entraîner de nouvelles décisions du Conseil.

Le **Département des opérations de maintien de la paix** assure, en coopération avec les autres départements compétents, la direction exécutive des opérations de maintien de la paix. Il est responsable de tous les aspects liés à la planification et au soutien des opérations et maintient un contact permanent avec toutes ces opérations afin qu'elles reçoivent en temps voulu des orientations et des instructions sur les questions de politique et les questions opérationnelles.

Les autres départements et bureaux qui participent aux opérations de maintien de la paix sont notamment les suivants : le Département des affaires politiques, le Département des affaires humanitaires, le Département de l'administration et de la gestion, le Département de l'information et le Bureau des affaires juridiques.

Composition des opérations de maintien de la paix

Une opération de maintien de la paix est considérée comme un organe subsidiaire de l'ONU, créé en application d'une résolution du Conseil de sécurité.

Dans certains cas, elle doit accomplir des tâches de caractère non militaire qui requièrent de fortes composantes civiles, par exemple des policiers ou des observateurs électoraux. En pareil cas, le commandement général sur le terrain est en principe exercé par un civil dénommé Représentant spécial du Secrétaire général.

Principes généraux

En pratique, le maintien de la paix est devenu une réponse concrète à des problèmes immédiats qui requièrent de l'ONU une autre action que les mesures expressément prévues par la Charte.

Au cours de cette évolution, certains principes sont devenus communs à toutes les opérations de maintien de la paix :

a. Il est vital que l'opération bénéfice du consentement et de la coopération des parties au conflit;

Principes généraux *(suite)*

b. L'opération doit avoir le soutien de la communauté internationale. Le Conseil de sécurité adopte normalement une résolution instituant l'opération et décide de son mandat, ordinairement sur la recommandation du Secrétaire général. Ensuite, son rôle reste décisif : c'est lui qui apporte un soutien politique au Secrétaire général lorsque ce dernier exécute le mandat et qui renouvelle ou modifie éventuellement ce mandat;

c. Les contingents, les observateurs militaires, les policiers civils et les autres composantes nécessaires à une opération de maintien de la paix sont fournis à titre volontaire par les États Membres, qui n'ont aucune obligation formelle à cet égard (contrairement à ce que stipule le chapitre VII de la Charte). La disposition des États Membres à fournir des contingents revêt une importance décisive;

d. L'opération placée sous le commandement du Secrétaire général, qui est lui-même comptable au Conseil de sécurité de tous ses aspects. Le personnel fourni par les États Membres relève du Secrétaire général pour les questions opérationnelles et demeure sous le commandement national pour les questions de rémunération et de discipline. C'est un principe fondamental du maintien de la paix que, dans le domaine opérationnel, le personnel n'accepte pas d'ordres de ses autorités nationales mais seulement du commandant des Nations Unies, qui reçoit lui-même ses ordres du Secrétaire général. Si cette hiérarchie n'est pas respectée, il peut en résulter de graves difficultés opérationnelles et politiques;

e. Comme le Conseil de sécurité prend ses décisions par consensus, le mandat doit être clair ou aussi clair que possible;

f. Les membres de l'opération conservent une attitude de totale impartialité entre les parties au conflit. L'opération ne doit pas s'ingérer dans les affaires intérieures du pays d'accueil ni servir en aucune façon à favoriser une partie au détriment de l'autre;

g. Lorsque les forces de maintien de la paix sont armées, l'usage de la force est limité au minimum, normalement aux cas de légitime défense;

Principes généraux *(suite)*

h. Le coût d'une opération de maintien de la paix est généralement considéré comme relevant de la responsabilité collective des États Membres de l'ONU. Chaque État Membre est tenu de verser sa quote-part, établie en fonction de sa capacité contributive.

Principes tactiques

La **technique opérationnelle** du maintien de la paix comprend les méthodes opérationnelles mises en oeuvre par une force des Nations Unies et est essentiellement axée sur la désescalade. Comme la conception des opérations de la quasi-totalité des forces des Nations Unies repose sur l'observation et le compte rendu, le contrôle de zones et de frontières, la négociation et la liaison, et l'usage minimal de la force, tous les agents d'une force doivent avoir une très bonne connaissance de la technique opérationnelle du maintien de la paix. Ils doivent bien connaître le mandat et l'objet de l'opération sur lesquels repose la technique.

Le **système d'observation et de compte rendu** repose sur des observations et des rapports corrects et impartiaux. Fondamentalement, on s'appuie sur une position choisie pour ses possibilités d'observation plutôt que sa situation tactique, car le fait de maintenir une présence visible de l'ONU constitue un élément tactique important de la «technique du maintien de la paix».

Pour contrôler les mouvements de véhicules et de piétons et les activités de ravitaillement dans une zone agitée ou à travers une frontière, on utilise en général des **postes de contrôle**. La nature de ces postes et la fréquence de leur utilisation dépendent du mandat et de la conception des opérations.

Les **patrouilles** sont un autre élément du système d'observation, de compte rendu et de contrôle. Pour pouvoir effectuer des patrouilles indépendantes et impartiales, l'ONU doit jouir d'une *liberté de mouvement* dans la zone d'opération.

Principes tactiques ***(suite)***

Des **enquêtes** ont normalement lien en cas d'incidents graves ou potentiellement graves; elles sont habituellement menées par des équipes de liaison désignées spécialement à cet effet. Elles sont importantes et peuvent, lorsqu'elles sont correctement effectuées, contribuer à la maîtrise d'une situation potentiellement explosive. Une enquête peut être déclenchée sans que les parties l'aient demandé (contrairement aux enquêtes de police).

Des inspections sont effectuées régulièrement en coordination avec les parties par des équipes nommées à cette fin, afin de confirmer que les soldats et les armes de chaque partie sont bien déployés conformément à un *accord de limitation des armements*.

La **liaison** est un élément essentiel du maintien de la paix. Toutes les opérations sont dotées d'un système de liaison qui constitue un lien de communication structurel entre la force et les parties. Au niveau de l'unité, la liaison aide à désamorcer les problèmes à la source.

L'**usage minimal de la force** fait partie de tous les principes relatifs à l'usage de la force armée. Lors de l'établissement des règles d'engagement, on tient compte d'une analyse du mandat et de la mission qui transcende les exigences à court terme de la situation tactique. Ces règles qui reposent sur les critères énoncés dans les instructions permanentes, sont adaptées en fonction du mandat et de la situation.

Les missions de la police civile des Nations Unies

Les membres de la police civile des Nations Unies doivent être prêts à exécuter des missions diverses allant de tâches purement policières à des tâches d'aide aux organismes des Nations Unies ou aux organisations internationales de secours et à la population locale.

Les tâches principales sont généralement les suivantes :

- *Suivre les activités* de la **police locale** afin d'assurer un maintien efficace et impartial de l'ordre public et de protéger pleinement les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous les citoyens, par exemple :
  - *Accompagner la police locale dans l'exercice de ses fonctions;*
  - *Recevoir les plaintes;*
  - *Superviser les enquêtes menées par la police locale;*
  - *Procéder à des enquêtes de sa propres initiative.*
- *Assurer* la **sécurité des réfugiés** et des personnes déplacées et le respect de leurs **droits fondamentaux** :
  - *Faciliter leur retour librement consenti dans des conditions de sécurité;*
  - *Faciliter la sécurité et la protection des lieux où ils se réinstallent;*
  - *Faciliter le respect de leurs droits et de leurs libertés.*
- *Superviser et contrôler* la **sécurité publique** dans la zone d'opérations :
  - *Stabiliser la situation en matière de sécurité;*
  - *Instaurer la confiance entre la population, l'administration locale, les organismes et en particulier la police locale.*
- *Assurer et garantir ou vérifier* la **sécurité** et l'existence d'un contexte politique neutre, à l'abri des intimidations et des ingérences, dans le **processus électoral**.

- *Aider* à la **création** et à la **formation d'une force de police nationale**.

- *Surveiller* le regroupement, le cantonnement et le désarmement ou la démobilisation des forces de police ou de sécurité, *aider* à localiser et à confisquer les caches d'armes;

- *Maintenir* la liaison s'il y a lieu;

- *Aider* aux activités humanitaires telles que les échanges de prisonniers, le maintien de la sécurité des distributions de vivres et des centres de ravitaillement, etc.

La police civile peut être appelée à exécuter d'autres tâches telles que des enquêtes en cas d' accident, de vol ou de perte touchant des agents ou des biens des Nations Unies, ou à accomplir des tâches relatives aux dispositions de sécurité au sein de la mission elle-même.

Le nombre de tâches à exécuter pour une mission donnée dépend du mandat de celle-ci, de la situation politique et militaire sur place et des conditions de vie de la population civile.

Ces tâches comportent les activités suivantes :

- Déploiement à des fins d'observation et de contrôle sur le terrain, au niveau du district ou du sous-district, dans les postes de police établis;

- Contrôles de sécurité et fouilles par le personnel des Nations Unies;

- Patrouilles mobiles dans l'ensemble de la zone d'opérations ou du district, à pied ou en voiture dans les villes et les villages;

- Enquête et vérification en cas d'incident, compte rendu des faits;

- Négociation et liaison avec les forces de police locales;

- Escorte;

- Élaboration de programmes de formation et aide à la formation de la force de police locale.

Comportement et discipline

OBJECTIF

Donner au stagiaire des informations générales sur les principes de comportement et de discipline qu'un membre de la police civile des Nations Unies est tenu de respecter.

COURS PROPOSÉS

- Principes d'impartialité, d'intégrité, de loyauté, d'indépendance, de subordination des affiliations et intérêts privés ou nationaux à ceux de l'ONU;
- Sensibilisation à la culture;
- Conduite et comportements généraux : règles à observer.

Phrases clés :

- *«Votre comportement et votre esprit de discipline sont votre sécurité.»*
- *«Le personnel de maintien de la paix est de service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.»*
- *«Votre comportement et vos paroles seront observés attentivement.»*
- *«Vous êtes un ambassadeur des Nations Unies et de votre pays.»*
- *«Votre comportement se reflétera sur l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies.»*

Introduction

Attitude et conduite

L'attitude et la conduite du personnel de maintien de la paix des Nations Unies à tous les niveaux doivent être en accord avec les principes de fiabilité et d'impartialité de l'ONU.

Principes

Les principes à respecter par l'ensemble du personnel des Nations Unies sont les suivants :

- Non-utilisationde la force;
- Consentement des parties (pays d'accueil);
- Impartialité;
- Clarté d'objectif;
- Fermeté;
- Fiabilité;
- Faculté d'anticipation;
- Intégration.

Non-utilisation de la force

«*Il ne sera pas fait usage de la force pour mettre fin à un conflit.*» C'est l'un des principes fondamentaux sur lesquels repose le maintien de la paix.

Lorsqu'une opération de maintien de la paix comporte des soldats armés, la question de l'«usage de la force» doit être abordée dans la formation qui précède le déploiement. Les membres de la police civile, quoique non armés eux-mêmes, doivent être conscients des réactions que les militaires de l'ONU peuvent avoir en situation critique.

Les militaires chargés du maintien de la paix ne sont armés qu'à des fins de légitime défense. Ce sont des soldats, mais ils ne doivent appliquer leurs compétences martiales que dans des circonstances exceptionnelles.

Les conditions de l'usage de la force en cas de légitime défense sont les suivantes :

- *Tout doit d'abord être fait pour empêcher l'usage de la force par la négociation*;
- Si la négociation *échoue* et si se met en place une situation où la seule solution est le «tir d'efficacité», ce tir doit être précédé d'avertissements et il ne faut utiliser que le minimum de force nécessaire.

Consentement des parties (pays d'accueil)

«*Une opération de maintien de la paix n'aura lieu qu'avec le consentement des parties en cause*». Il s'agit là d'un autre principe du maintien de la paix.

Une force de maintien de la paix déployée dans un pays est invitée par le gouvernement de ce pays et ne peut y rester qu'avec son consentement. S'il est vrai qu'elle jouit de certains privilèges et immunités, ses membres doivent respecter les lois et les coutumes du pays d'accueil, en ayant à l'esprit qu'une *force de maintien de la paix des Nations Unies n'est pas une force d'occupation.*

Impartialité

L'impartialité et la neutralité sont essentielles pour maintenir la confiance des parties au différend. Si la confiance mutuelle est altérée, la force des Nations Unies risque d'avoir plus de mal à exécuter son mandat. En ne faisant pas montre d'impartialité à tout moment et en toute circonstance, on risque de mettre en danger l'opération de maintien de la paix.

Clarté d'objectif

Il est essentiel d'informer entièrement les deux parties de ce que la police civile de la Force des Nations Unies s'efforce de réaliser et pourquoi, faute de quoi on risque de créer des malentendus et un sentiment de méfiance qui exacerbent le conflit et rendent plus difficiles les tâches de la police civile.

Fermeté

Sur les questions de principe, la police civile doit faire preuve de fermeté quant à ses objectifs et de solidarité, faute de quoi l'intégrité de la mission risque d'en être compromise.

Même si une partie au différend menace d'employer la force, elle sait que son gouvernement devra un jour répondre de tels actes devant le Conseil de sécurité et devant la communauté internationale.

Fiabilité

Le fait de pouvoir compter sur la police civile, avec comme base des principes valables, accroît le crédit de celle-ci auprès des parties au différend.

Dans une situation chaotique et critique, il est important que les parties reconnaissent qu'elles peuvent compter sur la police civile pour agir en ayant à l'esprit l'intérêt de *toutes* les parties.

Faculté d'anticipation

Les situations qui risquent de déboucher sur la violence doivent être prévues dans la mesure du possible. Il faut prendre des mesures en temps voulu pour prévenir la violence ou pour empêcher son escalade. Il peut être nécessaire de déployer rapidement une police civile entre les deux camps pour empêcher un incident de dégénérer en une situation grave.

Intégration

La police civile de la Force des Nations Unies est composée de contingents nationaux ou d'individus qui sont intégrés en une seule et même opération pour affirmer l'identité commune et la clarté d'objectif de l'ONU. Cette intégration se fait à deux égards :

- Les contingents nationaux doivent compter les uns sur les autres. Les responsabilités en matière de soutien logistique, de transmissions et de transport aérien sont généralement réparties entre les divers contingents, afin qu'aucun des États auxquels ils appartiennent ne soit perçu comme exerçant une influence indue dans une opération;

- Lorsqu'on s'attend à un affrontement entre la police civile et une ou plusieurs parties au différend, il est prudent d'interposer un petit groupe composé de membres appartenant à un nombre aussi grand que possible de contingents nationaux, afin de démontrer la solidarité et l'unité d'objectif de la police civile.

Techniques opérationnelles

Techniques opérationnelles de la police civile des Nations Unies/fonctions d'observation

OBJECTIF

Donner au stagiaire des informations générales sur les tâches communes de la police civile dans la zone d'opération.

COURS PROPOSÉS

- Termes, définitions et abréviations relevant du domaine opérationnel;
- Rapports et comptes rendus généraux;
- Service au poste, p. ex. :

  Exposés de mission et instructions;
  Surveillance et rapports;
  Vérification des transmissions et des stocks;
  Entretien du poste;
  Abris et véhicules;
  Entretien des groupes électrogènes;
  Entretien des installations d'eau;
  Vivres, carburants et lubrifiants;
  Précautions d'hygiène.

- Patrouilles et enquêtes :

  Instructions et comptes rendus pour les patrouilles, rapport(s);
  Rapports sur les violations et rapports d'enquête;
  Formulaires de transfert pour les personnes, les biens et les animaux familiers;
  Règles et Principes généraux relatifs aux enquêtes.

Cours proposées ***(suite)***

- Vérification :

  Observation et enregistrement;
  Enregistrement des plaintes.

- Négociation et liaison :

  Négociation au cours de réunions officielles;
  Négociation sur place;
  Dispositions et tâches de liaison;
  Supervision des tâches exécutées par les autorités locales.

- Assistance :

  Établissement des faits (en dehors du cadre opérationnel);
  Aide à la décision;
  Contrôle;
  Escorte;
  Formation.

Formation générale — Communications et transmissions

OBJECTIF

Permettre au stagiaire de rédiger, transmettre, recevoir et enregistrer des messages dans un système de transmissions par radio, télex, télécopie et téléphone de l'ONU conformément aux règles énoncées dans les procédures de communications des Nations Unies, les instructions permanentes et les circulaires administratives (avec emploi des termes, procédures et langages normalisés).

COURS PROPOSÉS

- Initiation au Système de communications des Nations Unies installé entre la mission de contrôle et l'ONU à New York, transmissions au sein de la mission et avec les unités proches ou avec d'autres organismes soutenus par les contrôleurs,

- Système d'indicatif d'appel des Nations Unies, ordres de réseau et instructions permanentes relatives aux communications;

- Alphabet phonétique; méthode d'épellation, codes de figures et signes de ponctuation;

- Procédures élémentaires de communication radio : appel simple; appel multiple; appel à toutes les stations; *compris, à vous, terminé* et *contrôle radio*; rapport sur l'intensité et l'intelligibilité du signal; signal horaire demandé; rapport à l'intérieur du réseau; procédures de clôture;

- Emploi des termes de procédure, p. ex. : *attendez, relisez – je relis, répétez – je répète, correction, parlez plus lentement, répétez les mots deux fois, station inconnue, ignorez, faites l'aperçu – wilco, vérifiez je vérifie, relayez à – message passé à*;

- Procédure simple : *début de message long, fin de texte/message, compris jusqu'à présent – compris, envoyez, texte*

Cours proposées *(suite)*

- Messages officiels : format des messages des Nations Unies, priorité, groupe date-heure, fuseaux horaires, mois, année et classification;

- Procédures de contrôle de la circulation, fiche de contrôle de la circulation. Expressions normalisées : *en mouvement depuis, destination, - nouvelle destination, en convoi avec, dislocation de convoi, fermeture, talkie-walkie de contrôle, fixe, en patrouille, en patrouille entre, à pied, entrant dans une zone en angle mort*;

- Alerte de détresse et procédure de perte de contact.

Exercices

Exercice vocal dirigé **(en salle)**

L'instructeur énonce à la fois le contenu des messages et la réaction/réponse, p. ex. une liste d'événements avec du temps pour les séquences.

Exercice de message **(en salle)**

Tous les messages sont inscrits au préalable sur des formulaires de rapport opérationnel pour la station émettrice — la station réceptrice doit transmettre la réponse correcte.

Exercice de trafic radio en campagne

Combinaison de procédures simples et de rapports opérationnels et administratifs. On donne aux stagiaires la description d'un certain nombre de situations (c'est-à-dire une liste d'événements et un horaire d'émission); ils doivent tenir la feuille de journal, transmettre/recevoir les messages, remplir le formulaire de rapport opérationnel et transmettre/recevoir les rapports.

Formation de la police civile des Nations Unies

Partie III — Description des modules

Index et description des sujets

Les tableaux de modules ci-après comprennent :

- *Les sujets,*
- *Les buts (ce qu'il faut connaître et savoir faire),*
- *La durée proposée pour les cours et les exercices,*
- *Une liste de ce qu'il faut organiser ou mettre en oeuvre,*
- *Une liste indicative de sources de référence.*

La description des sujets est structurée comme suit :

Numéro du module	***Titre du module***				
Titre du sujet	But à atteindre	Durée, planification et préparation proposées	Organisation et moyens à prévoir proposés	Mise en oeuvre proposée	Sources de référence proposées pour le sujet
	Description des connaissances attendues du stagiaire («savoir», «pouvoir expliquer», «mener à bien», etc.)	Durée proposée en unités de cours : . . .	Liste des mesures à envisager et à prendre	Liste des moyens de dispenser la formation	
	• . . . . . . • . . . . . . • . . . . . . • . . . . . . • . . . . . . • . . . . . . •	Schéma général : • Comment présenter le sujet • Explication plus approfondie du sujet • Points à souligner • Remarques • Exemples • Moyens	Schéma général : • Personnel (instructeurs) • Installations et matériel (zone d'entraînement, salles de cours, etc.) • Exposés, exemples ou simulations • Documentation à distribuer	• Moyens • Méthodes • Détails importants • Exercices combinant plusieurs sujets	

Module A	*Généralités concernant les opérations de maintien de la paix de l'ONU*				
Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
	Connaître, comprendre et pouvoir expliquer :	Durée : 1 à 2 UC[1]	Instructeurs	– Information sur :	Charte des Nations Unies
L'Organisation des Nations Unies, la Charte des Nations Unies, les principes du maintien de la paix	L'Organisation, Les idéaux de la Charte des Nations Unies, Les principes des opérations de maintien de la paix : ● Impartialité ● Soutien politique international ● Légitimité ● Persuasion ● Usage minimal de la force ● Transparence ● Liaison ● Coordination	Cours, discussions sur : ● Le règlement des conflits ● Le processus de décision et de négociation au Conseil de sécurité ● L'exécution du mandat ● Les règles d'engagement ● L'autorité et les privilèges de l'ONU ● Les études de cas	Salles de cours Documentation à distribuer Exemples ou simulations	● L'histoire de l'ONU, son organisation (généralités) ● Les idéaux Les réalisations — discussion des Chapitres de la Charte qui intéressent les opérations de maintien de la paix : VII, Art. 40; V, Art. 29; VII, VIII; ● L'Agenda pour la paix, notamment les définitions et les différences entre : ● Maintien de la paix ● Rétablissement de la paix ● Consolidation de la paix ● Imposition de la paix Distribution de documentation	*The Blue Helmets* *Agenda pour la paix* *The UN at 40* *ABC des Nations Unies* Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité Accord sur le statut des forces (exemple)

[1] Unité de cours (environ 50 minutes).

Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/, prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
	Connaître, comprendre et pouvoir expliquer :	Durée : 1 à 3 UC			
L'organisation et composition des opérations de maintien de la paix	• La police civile des Nations Unies, les composantes militaire et autres • L'organisation et les responsabilités au Siège de l'ONU à New York • L'administration • Le commandement sur le terrain • Les responsabilités du pays qui fournit du personnel • La discipline, le code de conduite • Les qualités opérationnelles requises des membres de la police civile	Cours, discussions sur : La coopération entre les composantes; le Conseil de sécurité, le Secrétaire général : • Décision d'instituer une opération • Décision d'y mettre fin • Commandement Département des opérations de maintien de la paix : • Planification • Création • Direction • Orientations • Conseils militaires Division de l'administration et de la logistique des missions Responsabilité du Directeur général de la police Principes	Instructeurs Salles de cours Documentation à distribuer	Exemples Explication des tâches, des responsabilités et de leurs limites Discussion sur la coopération entre les composantes Exposé sur les tâches des autres composantes	Instructions permanentes Principes du code de conduite du personnel des Nations Unies

Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
	Connaître, comprendre et pouvoir expliquer :	Durée : 1 UC			
Stratégie de maintien de la paix	• La définition du maintien de la paix • La mission d'observateurs, non armés • Les forces de maintien de la paix, légèrement armées • Les missions combinées observateurs/force • La mission de la police civile comme composante complémentaire	Cours, discussion : Exemples de déploiement d'opérations de maintien de la paix	Instructeurs Salles de cours Documentation à distribuer Organigrammes généraux des missions précédentes et en cours	Exemples Explication des tâches, des responsabilités et de leurs limites Explication des qualités spéciales requises de la police civile, notamment en matière d'assistance aux autres composantes	*The Blue Helmets* Instructions permanentes (p. ex. : ONUSAL, UNFICYP, APRONUC)

Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
	Connaître, comprendre et pouvoir expliquer :	Durée : 1 UC			
Activités de maintien de la paix, tâches opérationnelles	• La supervision du retrait • Le départ des forces • La surveillance du respect des accords Pour mettre en oeuvre et surveiller : a. les zones tampons et les zones démilitarisées b. les localités avancées défendues des parties c. les restrictions concernant le nombre de soldats d. les restrictions concernant le nombre d'armements, etc. e. les accords de cessez-le-feu	Cours Discussion des principes	Instructeurs Salles de cours Documentation à distribuer	Exemples Explication des tâches, des responsabilités et de leurs limites Analyse des mandats des diverses missions (généralités)	Guidelines for UN Peace-keeping Mandats des missions précé-dentes et en cours (ONUSAL, ONUMOZ) Tableaux généraux de déploiement et cartes tactiques Accords sur le statut des forces (p. ex. : UNFICYP)

Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
	Connaître :	Durée : 1 UC			
Code de conduite du personnel des Nations Unies	• Les 5 principes : Impartialité Intégrité Loyauté Indépendance Subordination des intérêts à l'ONU • Les particularismes culturels • La conduite générale • Les règles à observer	Discussion et exemples	Instructeurs Salles de cours Exposé Scénarios pour les exercices Documentation à distribuer	Exemples Explication des responsabilités Exercice de simulation lors de l'exercice Évaluation de la conduite des stagiaires dans un rapport de compétence	Code de conduite du personnel des Nations Unies Expérience de la police civile des Nations Unies

Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
	Connaître :	Durée : 1 UC			
Structure de la police civile des Nations Unies	• Les organi-grammes courants • La chaîne de commandement • Les fonctions • Les tâches et les responsabilités des membres de la police civile • Les tâches et les responsabilités des cadres supérieurs de la police civile	Discussion et exemples Exposé	Instructeurs Salles de cours Exposé Documentation à distribuer	Exemples Explication des responsabilités	Instructions permanentes Expérience de l'instructeur

Module B	***Généralités concernant les opérations de maintien de la paix de l'ONU***				
Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
	Connaître :	Durée : 1 UC pour chaque sujet			
Exposés géopolitiques	• La géographie • L'histoire • L'économie • Le système politique et le gouvernement • Les forces de défense et les forces intérieures de sécurité, la police • Les influences intérieures : religion, milices, mouvements révolutionnaires, etc. • Les influences extérieures • La culture et les coutumes	Cours Vidéos, cartes, photos, diapositives, articles, livres Documentation à distribuer	Instructeurs (Présence indispensable de personnes ayant participé à une mission) Salles de cours Documentation à distribuer Installations techniques Bibliographie	Exposé sur les faits Discussion sur : L'origine du conflit et la crise qui a suivi Les intérêts politiques; la mentalité et les attitudes Témoignages sur le service et la vie quotidienne	Directives à l'intention des pays qui fournissent du personnel Chapitre des procédures normalisées de fonctionnement (histoire) Sources publiques, études de pays Expérience personnelle des instructeurs

Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
	Connaître et comprendre :	Durée : 1 UC pour chaque mission			
Étude du mandat de la Mission	• Les origines historiques du différend • Les grandes étapes du différend • La genèse du mandat du Conseil de sécurité, avec une discussion du texte lui-même • Les résolutions ultérieures du Conseil de sécurité et les rapports du Secrétaire général • La participation de civils à l'opération de maintien de la paix, y compris les responsabilités et la coordination entre civils et militaires • Les diverses fonctions, le principe d'intervention de la police civile dans les missions	***Les raisons*** : *de superviser, surveiller, vérifier* le cessez-le-feu, les retraits, la cessation de l'aide extérieure et d'en rendre compte; *de surveiller* les postes de contrôle, les points d'entrée et de sortie et les ports et aéroports; *de surveiller* les opérations de regroupement, de cantonnement et de démobilisation; *d'aider* à localiser et à confisquer les caches d'armes; *de maintenir la liaison* avec les factions, les ONG, les organismes des Nations Unies et les pays voisins; *d'aider aux activités humanitaires* telles que les échanges de prisonniers, l'organisation des distributions de vivres et des centres de ravitaillement, etc.	Anciens membres de la police civile chargés de l'instruction Exposés généraux Discussion Analyse Vidéos, cartes, photos, diapositives, articles, livres, documentation à distribuer	Exposés Consignes opérationnelles Projection de vidéos, diapositives, etc. Explication des diverses tâches de la police civile	Instructions permanentes Résolutions, rapports du Conseil de sécurité Consignes opérationnelles pour des missions Enquêtes et notes d'information du Département des opérations de maintien de la paix Plan opérationnels de l'ONUSAL (exemple)

Module C	*Généralités concernant les opérations de maintien de la paix de l'ONU*				
Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
	Connaître :	Durée : 2 à 6 UC			
Documentation, administration, traitement à l'intérieur de l'ONU **Examen médical, vaccins exigés, etc.** **Inspection et remise du dossier d'information; exposé sur la rémunération, les congés, les visites** **Dispositions dans le pays d'origine, système de soutien aux personnes à charge, etc.**	• Les documents requis • Les procédures administratives • L'examen médical à subir dans son pays et dans la zone de la mission • Le matériel fourni par le gouvernement du pays d'origine et par l'ONU • L'aide en cas de besoins personnels • Les fournitures médicales dans la zone de la mission	Documents et informations sur les moyens de se rendre dans la zone de mission Exemples de traitement interne des documents, p. ex. les cartes d'identité, les formulaires, etc. Que faire les premiers jours, visites médicales et vaccinations avant et après l'arrivée Familiarisation avec le matériel et remise du matériel Transfert et cargaison (en général)	Instructeurs Salle de cours Personnel médical Personnel logistique Documentation à distribuer et exposés	Information générale Démonstration du matériel Utilisation du matériel (également au cours des exercices)	Directives à l'intention des pays qui fournissent des contingents Instructions permanentes Directives à l'intention des contingents de réserve Notes d'orientation à l'intention de la police civile en mission

Module D	***Formation spécifique***				
Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ Prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
Droits de l'homme et Conventions de Genève	Connaître : ● Les principes fondamentaux des droits de l'homme tels qu'ils sont énoncés dans la constitution du pays, p. ex. : droit d'expression, d'association, non-discrimination	Durée : 1 UC Exposés	Instructeur Exposés	Exposés Scénarios de violations typiques	Déclaration universelle des droits de l'homme Constitution démocratique
Normes en matière de justice pénale	Connaître : ● Les principes fondamentaux de la justice pénale tels qu'ils sont énoncés dans le droit national, p. ex. : droit au silence, droit de se pourvoir en justice dans un délai raisonnable, droit de se défendre ou d'être défendu	Durée : 1 à 2 UC Exposés Documentation à distribuer	Instructeur Documentation à distribuer	Exposés	Normes des Nations Unies en matière de justice pénale à l'intention de la police affectée au maintien de la paix Constitution du pays et toute autre loi portant sur cette question

Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
Formation de la police locale	Connaître : • L'organisation de la police locale • Son niveau d'instruction • La notion fondamentale de formation	Durée : 1 à 2 UC Exposés, exercices Documentation à distribuer	Instructeur Documentation à distribuer	Cours sur les fonctions de la police	Sources générales de formation Informations particulières sur la police locale fournies par l'ambassade du pays concerné
Matériel et équipement	Connaître et pouvoir se servir : • De l'équipement individuel • Du matériel radio • Du matériel fixe • Des véhicules	Durée : 1 à 2 UC Exposés, exercices Documentation à distribuer	Instructeur Documentation à distribuer	Familiarisation avec le matériel grâce à une utilisation lors des exercices sur le terrain	Manuels et exemples d'équipement du pays d'origine et de la zone de la mission

Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
	Connaître :	Durée : 2 à 5 UC			
Procédures et rapports de l'ONU, rédaction de service, connaissances en infor-matique	• La structure élémentaire des instructions permanentes — où trouver quoi • L'emploi des formulaires de rapport et des formulaires administratifs • La dactylographie et le traitement de texte élémentaires sur ordinateur portable • La rédaction de rapports dans la langue employée dans le cadre de la mission	Exposés Distribution du texte des instructions permanentes Formulaires Ordinateurs	Instructeurs Exposé Distribution du texte des instructions permanentes Formulaires Ordinateurs Exemples	Exposés Utilisation des formulaires au cours des exercices	Manuels Instructions permanentes Cours d'anglais pour la police civile (ONU, New York, 1994)

Module E	***Formation générale***				
Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ Prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
Entraînement physique	Sensibiliser à la nécessité d'être en bonne condition physique ● Entraînement et tests nationaux d'évaluation de la condition physique	Durée : 1 à 3 UC Installations	Instructeurs Entraînement Test	Entraînement, test Entraînement d'endurance intégré à l'exercice sur le terrain	Sources générales, p. ex. : test de Cooper
Lecture de cartes, exercice de navigation	Pouvoir naviguer et rendre compte en conséquence ● Orientation des cartes par rapport au sol ● Lecture des coordonnées (sur les cartes de la zone de la mission) ● Utilisation élémentaire de la boussole ● Recoupements au moyen de la boussole	Durée : 2 à 4 UC Cartes de zones de la mission comme exemples	Instructeurs Cours Documentation à distribuer Cartes Boussoles Rapporteurs GPS[1] si disponible	Exposés Intégration à l'exercice sur le terrain	Exemplaires des cartes de la zone de la mission établies selon des systèmes différents
Communications, procédure radiotéléphonique	Pouvoir envoyer des rapports et communiquer par radio ● Selon les procédures de l'ONU ● Réseaux internationaux	Durée : 2 à 6 UC Exposés Matériel Documentation à distribuer	Instructeurs Exposés et exercice	Intégration à l'exercice sur le terrain avec systèmes de compte rendu, contrôle des mouvements, trafic radio quotidien	Procédure radiotéléphonique de l'ONU; documentation à distribuer, bandes sonores; manuels relatifs au matériel

[1] Système mondial de localisation.

Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ Prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
	Connaître et pouvoir assurer :	Durée : 2 à 4 UC			
Premiers secours	• Les principes des premiers secours • L'emploi/application des pansements de combat sur les blessures, écharpes et noeuds • L'arrêt des hémorragies • Le traitement en cas de commotion ou d'évanouissement • Les fractures : 1) Types et symptômes 2) Traitement, attelles • L'intoxication alimentaire et son traitement • La respiration artificielle • L'identification des animaux nuisibles	Exposés et exercices Mise à jour des connais-sances	Instructeurs (infirmiers) Documentation à distribuer Matériel de formation médicale	Exposés Entraînement aux premiers secours également intégré à l'exercice sur le terrain	Sources géné-rales civiles et militaires Brochures de formation de la zone de la mission

Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ Prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
	Connaître et être sensibilisé à :	Durée : 2 à 4 UC			
Hygiène et assainissement	• L'hygiène alimentaire • L'hygiène personnelle • La salubrité de l'eau • La nécessité d'éviter les troubles dus à la chaleur • La nécessité de se reposer et de se distraire pour lutter contre le stress • La reconnaissance du stress chez soi et chez autrui • L'alcoolisme ou la toxicomanie • Les maladies sexuellement transmissibles	Exposés et exercices Préparation d'aliments Mesures de protection	Instructeurs (infirmiers) Documentation à distribuer Matériel de cuisson et de purification Exposé sur les techniques générales de survie, avec référence au code de conduite	Exposés Intégrer la préparation d'aliments à l'exercice sur le terrain Exposé et exercices mentaux de gestion du stress	Recommandation de l'OMS Directives données dans les zones de la mission Sources militaires et publiques générales

Module F	***Techniques opérationnelles de la civile des Nations Unies***[1]			(=sujet principal)	
Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ Prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
	Connaître et pouvoir appliquer :	**Durée : 1 à 5 UC**			
Observation, suivi des activités de la police locale	• Des éléments de relations publiques • Les techniques d'organisation • Les aptitudes sociales • L'impartialité	Brève introduction Exercice avec scénarios Exposés des opérations	Instructeurs Zone d'entraînement, matériel et installations (radios, jumelles, cartes, etc.) Formulaires de rapport, etc. Acteurs (soldats) Porte-parole de la police ou chargé des relations publiques de la police	Exposé Exercice incluant : «Matériel» «Procédures et rapports de l'ONU» «Communications» «Lecture de cartes» «Familiarité»	Instructions permanentes

[1] Y compris la formation au commandement pour les tâches des supérieurs, chefs d'équipe, personnel de service et chefs de station.

Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ Prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
	Connaître et pouvoir appliquer :	Durée : 1 à 2 UC			
Contrôle de sécurité des fouilles	• Les définitions • La supervision ou la mise en oeuvre d'un contrôle de sécurité selon l'accord • La sécurité et le déploiement du personnel • La méthode de fouille • Que faire lorsqu'une personne : 1) refuse de présenter une carte d'identité; 2) refuse d'être fouillée; 3) exhibe une arme • Le contrôle de la circulation • La formation afin : 1) d'isoler rapidement les problèmes; 2) d'empêcher qu'ils ne dégénèrent; 3) de les minimiser et de les désamorcer rapidement • Les consignes de sécurité en cas de vérification par d'autres personnes	Brève introduction Exercice avec scénarios Exposés des opérations Accent particulier sur la négociation et le comportement Supervision ou mise en oeuvre d'un contrôle de l'ONU ou approche d'un contrôle de sécurité effectué par d'autres	Instructeurs Zone, matériel et installations d'entraînement Acteurs (soldats)	Exposé Exercice incluant : «Matériel» «Procédures et rapports de l'ONU» «Communications» «Familiarité» «Protection contre les mines» «Négociation, liaison» «Usage de la force»	Instructions permanentes Sources policières générales

Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ Prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
Patrouilles	Connaître et pouvoir effectuer : • Les types de patrouille nécessaires • Les objectifs des patrouilles dans le cadre des opérations de maintien de la paix • Les principes à respecter par les patrouilles • L'exécution de la patrouille	Durée : 1 + 4 UC (enquête, escorte comprise) Brève introduction Exercice avec scénarios Exposé des opérations Accent particulier sur la négociation et le comportement	Instructeurs Zone, matériel et installations d'entraînement Véhicules, bateaux, hélicoptères Acteurs (soldats)	Exposé et exercice incluant : «Matériel» «Procédures et rapports de l'ONU» «Communications» «Lecture de cartes» «Familiarité» «Protection contre les mines» «Sensibilisation à la criminalité» «Voyages et déplacements» «Négociation, liaison» «Premiers secours» «Conduite tout terrain» «Entraînement au vol en hélicoptère»	Manuel de formation au maintien de la paix Sources policières générales
Enquêtes	Connaître et pouvoir effectuer : • Événements opérationnels • Procédure, exécution, rapport	Durée : 1 + 1 UC Brève introduction Exercice avec scénarios (voir ci-dessus)	Formulaires Ordres Dessins Cartes	Voir ci-dessus	Manuel de formation au maintien de la paix Sources policières générales

Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ Prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
	Connaître et pouvoir assurer :	Durée : 1 + 1 UC			
Négociations/ liaison	• La négociation à divers niveaux au sein d'un système formalisé • Les formes de négociation qui n'entrent pas dans un système formalisé • Les principes de conduite des négociations et de la liaison • Le recours à des interprètes • Les limites des techniques d'interrogation	Exposé sur les niveaux au sein d'une mission de maintien de la paix Principes sur la manière de mener des négociations Exercices au moyen de scénarios tirés de la zone de la mission	Instructeur Acteurs ayant différents rôles et attitudes Installations Caméra vidéo Analyse de la négociation effectuée	Brève introduction Cours de démonstration Discussion sur la négociation effectuée Exemples tirés des zones de la mission Exercices intégrés à l'exercice sur le terrain	Manuel de formation au maintien de la paix Expérience personnelle de l'instructeur

Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ Prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
Usage de la force et règles d'engagement des missions	Connaître et pouvoir expliquer : (Contrairement aux soldats, la police civile non armée doit seulement connaître) • La définition de la force • Quand la force peut être employée • Les principes de l'usage de la force • Comment la force doit être employée • Les dispositions autorisant l'usage de la force • Les mesures postérieures à l'usage de la force	Durée : 1 UC Exposé et scénarios permettant d'estimer quand et comment faire usage de la force	Instructeur Salle de cours Exemples de règles d'engagement Riposte graduée Aspects psychologiques Démonstration de force	Exposé Discussion sur des scénarios tirés de la zone de la mission	Instructions permanentes Manuel de formation au maintien de la paix

Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ Prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
	Savoir évaluer les incidents, en rendre compte et les consigner dans le journal	Durée : 2 UC			
Rapports	• Rapports sur les activités prévues • Rapports sur les mouvements de véhicules • Rapports d'alerte • Rapports de situation Autres rapports spéciaux • Rapports et procédures d'appel de détresse • Rapports d'évacuation sanitaire • Demandes de fournitures • Tenue du journal • Notes de compte rendu des patrouilles • Notes de compte rendu sur les enquêtes • Notes sur les négociations • Autres notes de compte rendu • Résumés périodiques des événements opérationnels et des événements concernant le personnel • Analyses écrites	Formulaires Exemples Scénarios Exposé Intégration à l'exercice	Instructeurs Exposé Salle de cours Tests Remise de formulaires Matériel (radios)	Exposé sur l'évaluation des incidents Exposé sur la manière d'établir et d'envoyer les rapports, etc. Discussion sur les exemples Exercice Transmission radio au moyen de la procédure radiotéléphonique correcte Tests	Instructions permanentes

Module G	Mesures de sécurité				
Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ Prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
	Reconnaître et savoir se protéger et protéger autrui grâce à des mesures de précaution	Durée : 1 à 3 UC			
Protection contre les mines	• Marquage et compte rendu seulement • Mesures de sécurité • Protection contre les mines : Reconnaissance des mines, bombes sur les bords de route, débris Principes d'utilisation des zones dangereuses et moyens de les reconnaître Programme de protection : • Signification de «non miné» • Déplacements autorisés • Comptes rendus • Marquage des mines par les parties • Règles à observer	Transparents Diapositives Photographies Vidéos Documentation à distribuer Exposés	Instructeur Maquettes Mines factices Intégration à l'exercice sur le terrain	Cours Exercice de protection en patrouille	Sources militaires générales portant sur les mines dans les zones concernées

Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ Prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
	Savoir se protéger et protéger autrui grâce à des précautions	**Durée : 1 à 2 UC**			
Protection contre la guerre chimique et biologique	Concentration sur la guerre chimique : ● Caractéristiques ● Symptômes ● Précautions ● Emploi de vêtements protecteurs et de matériel de contrôle	Exposés, mise à jour des connaissances Exercices Documentation à distribuer	Instructeur Matériel Documentation à distribuer Intégration à l'exercice sur le terrain	Cours et exercice combinés aux premiers secours	Sources militaires générales

Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ Prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
Abris	Connaître et pouvoir assurer : • Les tâches courantes sur le lieu du poste d'observation ou au point de déploiement de l'équipe • L'entretien des abris installés	Durée : 1 UC Brève introduction Photographies, diapositives Installation, matériel	Brève introduction Installations (groupes électrogènes, cuisines, etc.) Matériel (tentes et matériel radio au moins pour l'exercice)	Familiarisation grâce à l'utilisation des installations lors de l'exercice sur le terrain	Manuels relatifs aux installations de la zone de la mission
Voyages et déplacements	Pouvoir assurer : • La conduite en convoi • Le contrôle de la circulation	Durée : 1 + 4 UC Brève introduction, exercice avec scénarios	Instructeurs Zone d'entraînement Véhicules, radios	Exposés Exercice intégré à l'exercice de patrouille	Sources militaires générales plus éléments particuliers au service des Nations Unies
Conduite tout terrain et sur route	Pouvoir assurer : • La conduite dans une circulation urbaine très dense • La conduite en terrain accidenté • Les réglementations de l'ONU, feuille de route quotidienne • L'entretien élémentaire	Durée : 1 + 3 UC Exposés, documentation à distribuer, formulaires, véhicules, zones d'entraînement, itinéraires	Instructeurs Courte introduction Entraînement pratique	Exposé Conduite intégrée à l'exercice sur le terrain, et notamment à l'exercice de patrouille	Formulaires utilisés dans les zones de la mission Sources militaires générales Manuels

Sujet	But	Planifier/ collecter	Organiser/ Prévoir	Mettre en oeuvre	Sources de référence
	Pouvoir réagir correctement à la menace	**Durée : 1 + 1 UC**			
Techniques de survie **Exercices de détournement** **Détention**	• Exercices de détournement • Techniques générales de survie • Comportement en détention	Brève introduction Exercice avec scénarios Consignes opérationnelles pour les exercices Accent mis en particulier sur le comportement	Instructeurs Zone d'entraînement Véhicules, radios Acteurs (soldats) Équipement de combat Équipement de survie	Exposé Exercice de démonstration Exercice intégré à l'exercice de patrouille	Sources militaires générales
	Être conscient	**Durée : 2 UC**			
Mesures de sécurité non opérationnelles, causes naturelles et accidents	• Des impératifs sanitaires • Des accidents de la circulation • Des incendies • De la gestion du stress psychologique • Des accidents pendant les congés	Exposés et documentation à distribuer Simulation chimique et bactériologique lors de l'exercice sur le terrain	Instructeurs Salle de cours Distribution de documentation Scénarios	Exposés Distribution de documentation Brefs scénario pour l'exercice sur le terrain lors de la présence au poste d'observation ou en patrouille	Sources militaires générales Instructions permanentes

Formation de la police civile

Partie IV — Exercices

Exercices sur le terrain

Introduction

Exercices de simulation au moyen des techniques opérationnelles de l'ONU

OBJECTIF

- Habituer les membres de la police civile à se trouver dans des situations dangereuses (p. ex. : simulation de stress, simulation pyrotechnique, scénarios) afin qu'ils sachent comment agir dans ces conditions;

- Les familiariser avec le bruit du tir de diverses armes pour leur permettre de les identifier.

  Au cours de ces exercices, les membres de la police civile se verront confier d'autres tâches telles que celles-ci:

  - Envoyer à un arbitre de comptes rendus oraux sur tous les détails de la situation;

  - Rédiger des observations ou les transmettre par radio à des arbitres;

  - Appliquer les premiers secours.

- Apprendre aux membres de la police civile à réagir calmement et de façon défensive alors qu'ils sont sans armes et dépourvus de soutien majeur;

- Leur apprendre à évaluer les situations dangereuses à des fins de survie et de protection;

- Leur apprendre à désamorcer les situations par un comportement approprié et par la négociation, sans recours à la force ni démonstration de force;

- Leur apprendre à se protéger en cas d'escalade de la violence.

EXERCICE DE SUIVI DES ACTIVITÉS DE LA POLICE LOCALE

EXERCICE D'ENQUÊTE/VÉRIFICATION

EXERCICE DE PATROUILLE

Exercices de suivi des activités de la police locale

OBJECTIF

Donner aux stagiaires l'occasion de suivre les activités de la police locale et de la conseiller sur la manière d'exercer ses fonctions

PRÉPARATION/ORGANISATION

- Un poste de police sert de décor pour le scénario;
- Des acteurs de la force locale exécutent divers scénarios relatifs à un poste de police. Les stagiaires doivent mettre en évidence les manquements à la sécurité et les violations selon les critères des droits de l'homme et de la justice pénale;
- L'exercice commence par un exposé sur la situation générale le terrain les forces en présence et les tâches de l'équipe de la police civile.
- À la fin de l'exercice, l'équipe de la police civile remet un rapport sur les opérations.

Exercice d'enquête/vérification

OBJECTIF

Donner aux stagiaires l'occasion de procéder à une enquête.

PRÉPARATION/ORGANISATION

- Choisir une zone où un incident se serait produit;
- Réunir la population locale (acteurs) à interroger;
- Pour qu'on puisse comparer les résultats et les performances, toutes les équipes enquêteront sur les mêmes incidents.

L'instructeur–chef donne les instructions et envoie sur place les équipes d'enquête, puis agit comme membre du personnel d'inspection au quartier général de l'ONU recevant toutes les communications radio de chaque équipe. Un autre instructeur remplit les fonctions d'officier chargé de recevoir le compte rendu au quartier général.

La classe est divisée en plusieurs équipes (deux stagiaires jouent le rôle de policiers et un le rôle de membre la police locale). Chaque équipe est dotée d'une jeep avec une radio VHF.

L'exercice commence par un exposé sur les sujets suivants :

- Situation générale (simulation);
- Tâche de l'équipe pour la journée (réel);
- Dispositions en matière de logistique (réel);
- Dispositions en matière de communications (réel).

À la fin de l'exercice, les équipes d'inspection présentent un rapport.

Exercice de patrouille

OBJECTIF

Donner aux stagiaires l'occasion de s'entraîner aux tâches de patrouille sur le terrain : travail d'équipe, observation, enquête, escorte, transmissions, contrôle de la circulation, conduite automobile dans des circonstances difficiles, lecture de cartes, premiers secours, recherche des pannes et dépannage.

PRÉPARATION/ORGANISATION

Dans la zone d'exercice, on crée un itinéraire de patrouille. Selon le temps et le nombre de patrouilles disponibles, cet itinéraire aura une longueur de 25 à 35 kilomètres et comportera plusieurs points de contrôle des véhicules. On établit des communications radio entre le quartier général de la police civile et les patrouilles.

Il faut trois instructeurs au quartier général :

- *Un* chef d'exercice chargé de donner des instructions aux patrouilles et de les envoyer sur place;
- *Un* instructeur chargé de contrôler la circulation;
- *Un* instructeur chargé d'accueillir les patrouilles qui rentrent et de recevoir leurs comptes rendus.
- Il faut un officier chargé de superviser les incidents et autant de soldats (et de matériel) que nécessaire pour créer ceux-ci.
- Chaque patrouille se compose de deux contrôleurs de police, un confirmé et un débutant. Chaque patrouille est équipée d'une jeep munie d'une radio VHF (montée sur le véhicule), d'une radio portative et d'un drapeau.

- L'exercice commence par un exposé sur la situation générale dans la zone de la mission, la ou les tâches de la patrouille, la logistique et les transmissions. Durant l'exercice, la patrouille doit organiser et accompagner un convoi. À la fin de l'exercice, les «contrôleurs» remettent un rapport de patrouille écrit et expliquent oralement à un officier ce qu'ils ont observé. Cet officier indique ensuite à la patrouille les incidents éventuels qu'elle n'a pas observés.

- Les incidents prévus doivent permettre aux stagiaires de procéder à différents types d'observation pour le rapport de patrouille. On créera une situation où ils devront remettre un rapport d'enquête, un incident avec nécessité de premiers secours suivis d'une demande d'évacuation sanitaire, et un refus de passage d'un poste de contrôle au cours duquel ils devront demander des instructions au quartier général de la police civile.

- S'il y a suffisamment de temps et de ressources, on organisera des patrouilles supplémentaires à pied, en bateau et en hélicoptère.

- On peut inclure dans les tâches de la patrouille l'escorte, la vérification d'un accord de limitation des armements ou l'application d'un accord de désarmement et l'établissement général des faits concernant l'infrastructure de la zone.

On organisera autant que possible des exercices de négociation sur place.

Sigle	*Explication*
APRONUC	Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge
GPS	Système mondial de localisation
ONG	Organisation non gouvernementale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUMOZ	Opération des Nations Unies au Mozambique
ONUSAL	Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador
UC	Unité de cours
UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
VHF	Ondes métriques